

cndp Commission nationale
du **débat public**

RAPPORT DE LA GARANTE

Site Pilote de la Bassée

CONCERTATION POST-DEBAT

JANVIER 2013 – MARS 2020

Isabelle Jarry

Désignée par la Commission nationale
du débat public

Le 31 mars 2020

Rapport de la garante

Site pilote de la Bassée

JANVIER 2013 – MARS 2020

.....

SOMMAIRE

(Document actif)

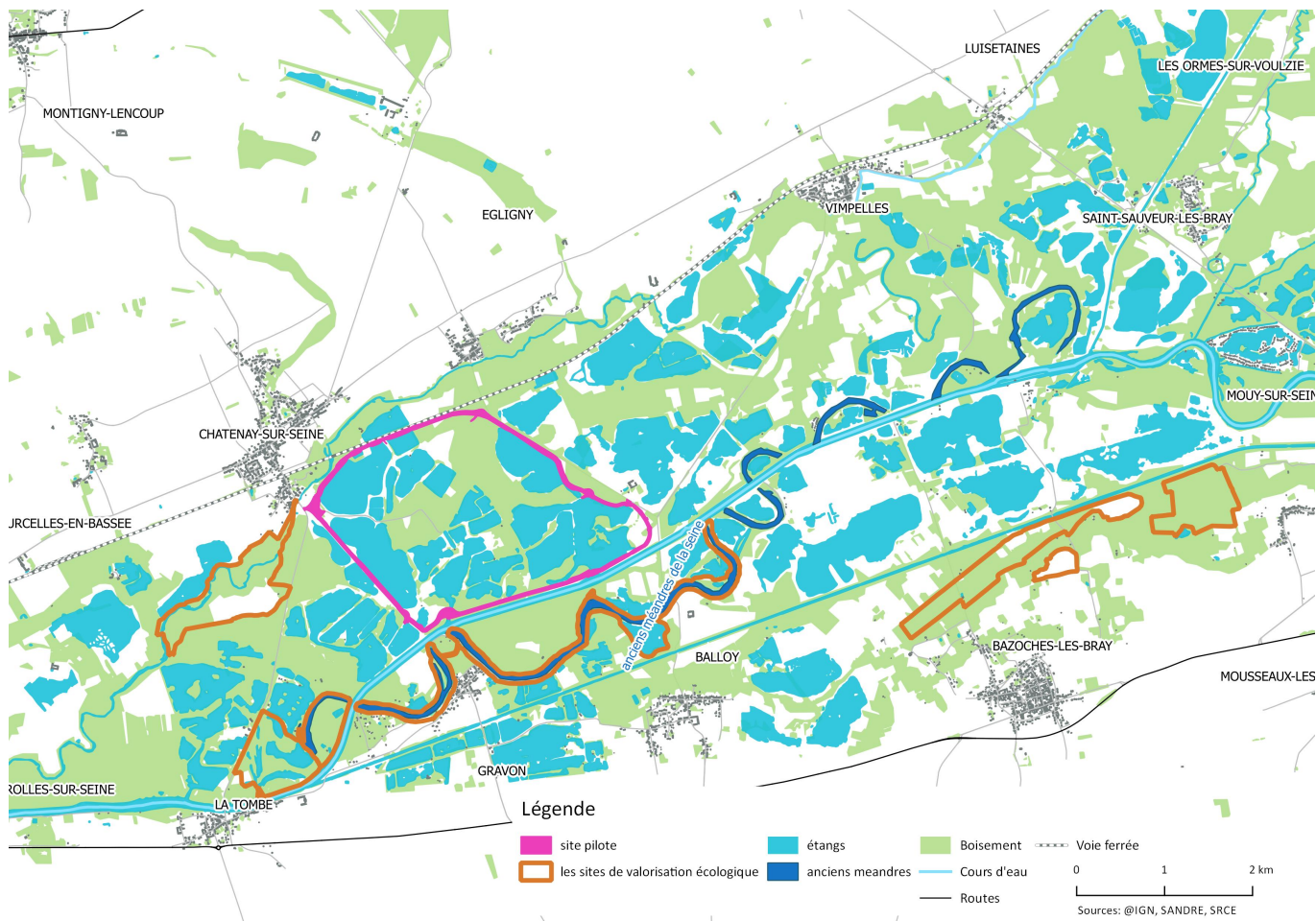
FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET.....	3
LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION.....	7
RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT (CNDP, CPDP).....	8
Un projet ambitieux porté au débat public.....	8
Un débat public très suivi qui a mobilisé.....	8
Mais des inquiétudes et beaucoup de questions.....	8
SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC OU A LA CONCERTATION	
PREALABLE	9
Vers un casier pilote.....	9
Réunion d'information sur les suites du débat.....	10
MISSION DU GARANT.....	11
Une mission au long cours.....	11
La présence du garant à toutes les réunions.....	11
Une mémoire vivante et une continuité.....	11
Un rôle de médiation.....	11
L'accompagnement du maître d'ouvrage.....	11
ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION POST-DEBAT — RESULTATS.....	13
2013 : Le lancement de la concertation.....	13
2014 : Le choix du site pilote.....	49
2015 : La concertation se poursuit sur le site pilote.....	19
2016 : Le choix de la maîtrise d'œuvre.....	26
2017 : Le projet se précise.....	30
2018 : Les premiers visuels de l'ouvrage.....	34
2019 : Réunion publiques, derniers ateliers et comités.....	41
2020 : Les derniers rendez-vous avant l'enquête publique.....	45
Les dispositifs annexes.....	46
AVIS DE LA GARANTE SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION — RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION PENDANT LA REALISATION DU PROJET JUSQU'A LA MISE EN SERVICE DU SITE PILOTE	50
ANNEXES	53

FICHE D'IDENTITE DU PROJET

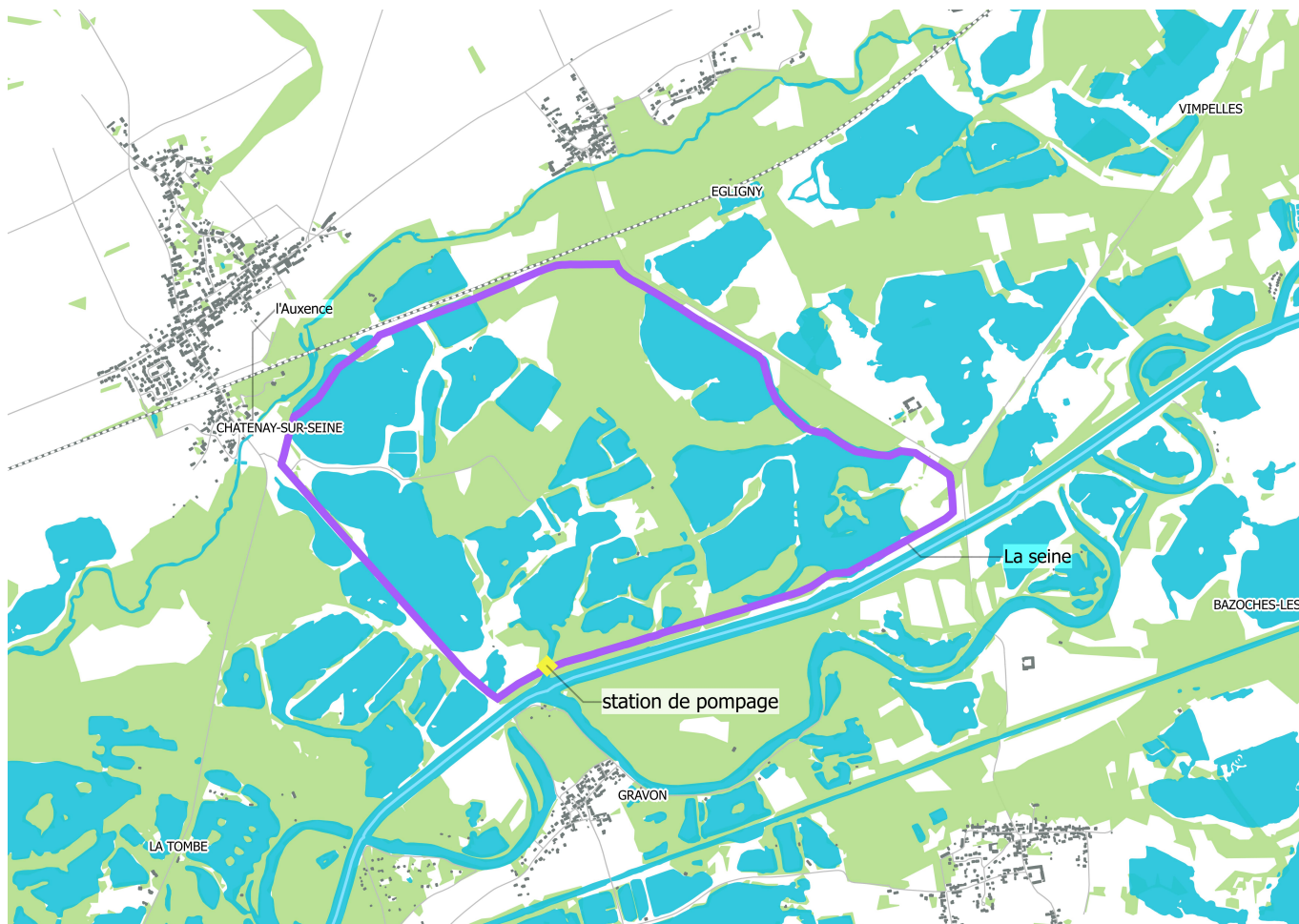
- **MAITRE D'OUVRAGE** : Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs
- **CONTEXTE** : Prévention des inondations et des crues majeures de la Seine
- **CARTE DU PROJET OU PLAN DE SITUATION**



Vue aérienne des plans d'eau du site pilote.



Le site pilote dans la plaine de la Bassée.



Le site pilote, à cheval sur quatre communes.

- **OBJECTIFS :**

- Stocker, en cas de crue majeure, un volume d'eau conséquent prélevé par pompage dans la Seine et retenu dans des casiers (espaces endigués) pour une durée de quelques jours, de manière à faire baisser le niveau du fleuve en amont de Paris, et ainsi de réduire la submersion.
- Restaurer le patrimoine écologique de la zone humide de la Bassée et contribuer à sa valorisation écologique.

- **CARACTÉRISTIQUES :**

- Le projet, à l'origine, consistait en 10 espaces endigués (ou casiers) permettant de stocker un volume total de 55 millions de mètres cubes d'eau pendant la pointe de crue.
- Le principe est de pomper l'eau de la Seine au moment du pic de crue, et de stocker cette eau dans les espaces endigués le temps de laisser passer la crue. Les casiers sont ensuite vidés gravitairement, et les espaces sont remis en état. En fonction des statistiques établies sur les crues majeures des précédentes décennies, le maître d'ouvrage prévoit une fréquence d'utilisation de l'ordre d'une fois tous les 6 ou 7 ans. Mais cela peut se produire plus fréquemment, en fonction des crues : par exemple, récemment, l'ouvrage aurait servi en juin 2016 et en janvier 2018.
- Le projet porte actuellement sur un site-pilote, situé sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon, permettant de stocker 10 millions de mètres cubes sur une surface de 372 hectares, avec un linéaire de digues d'environ 8 km.

- **COÛT :**

Le 24 mai 2019, le Comité syndical de l'EPTB Seine Grands Lacs a arrêté le coût prévisionnel d'investissement de l'opération à 114 100 000 € TTC. Par rapport à l'objectif délibéré par le Comité syndical du 14 juin 2012, le taux d'actualisation annuel moyen du coût prévisionnel d'investissement est de 2,6 %. Il n'y a donc pas d'évolution à la hausse du coût de l'opération.

Le poste « études », pour un montant de 10 500 000 euros HT intègre notamment :

- Les investigations et reconnaissances ;
- Les missions d'assistance au maître d'ouvrage ;
- Les missions de maîtrise d'œuvre.

Le poste « acquisitions foncières », pour un montant de 3 000 000 euros, intègre notamment :

- Les éventuelles acquisitions déjà réalisées ;
- Les acquisitions de biens des propriétaires (indemnités principales et de emploi) ;
- Les évictions (indemnités d'éviction principales et de emploi) ;
- Les aléas : les éventuelles indemnités accessoires, les frais de notaires et frais annexes, les frais financiers, les éventuels frais de dépollution et démolition.

Le poste « travaux site pilote », pour un montant de d'environ 98 500 000 euros intègre notamment :

- Les installations de chantiers, études, amené et repli du matériel
- La construction de la digue et des ouvrages annexes
- La construction de la station de pompage et de vidange
- La réalisation des mesures de compensation écologique
- La réalisation des mesures de valorisation écologique

- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉE :**

La mise en service, au terme de la phase travaux (30 à 36 mois) pourrait intervenir en 2024.

LES CHIFFRES CLES DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

14 juin 2012 : initiative de la concertation par Seine Grands Lacs

septembre 2012 : décision d'organiser une concertation

septembre 2012 : désignation du premier garant, Paul Carriot (démission fin 2013)

janvier 2013 : désignation de la garante Isabelle Jarry

septembre 2012 – mars 2020 : dates de la concertation

31 mars 2020 : publication du rapport

- **PERIMETRE DE LA CONCERTATION :**

12 communes (4 pour le site pilote), 1 département (Seine-et-Marne), 1 région (Ile-de-France)

- **EVENEMENTS PUBLICS :**

2 réunions publiques

8 réunions thématiques

10 ateliers,

9 comités des élus

3 comités de pilotage

1 visite de site à l'extérieur sur un ouvrage géré par Seine Grands Lacs

- **UN SITE INTERNET** : <http://www.seinegrandslacs.fr/la-bassee-0>

- **UN GARANT NEUTRE ET INDÉPENDANT** nommé par la CNDP

RAPPEL DES ENSEIGNEMENTS ET DES RECOMMANDATIONS DU DEBAT (CNDP, CPDP)

Un projet ambitieux porté au débat public.

Le projet d'aménagement de la Bassée (Seine-et-Marne) est parti d'une réalité : en Ile-de-France, le risque « inondation » demeure le plus grand risque de catastrophe naturelle menaçant les personnes et les biens, alors que la région capitale constitue le centre névralgique, administratif, politique et économique du pays.

Le principe de l'aménagement prévu par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, consistait dès l'origine à réduire l'impact de la concomitance des crues de l'Yonne et de la Seine, le plus souvent à l'origine des crues majeures sur Paris et les départements limitrophes.

Pour cela, après plus de 10 ans d'études, et la modélisation de plusieurs scénarios, l'EPTB s'est vu confier par l'État et le Conseil Régional d'Ile-de-France, la maîtrise d'ouvrage d'un projet d'aménagement située dans la Bassée. La mise en place de dix espaces endigués délimitant une zone de 2300 hectares de stockage entre Bray-sur-Seine et Marolles-sur-Seine, et permettant de retenir 55 millions de mètres cubes d'eau, s'accompagnait d'un programme de revalorisation de la zone humide de la Bassée, d'une grande richesse environnementale.

Un débat public très suivi qui a mobilisé et suscité l'intérêt des habitants de La Bassée.

Le débat public « Crue Seine Bassée » s'est tenu du 2 novembre 2011 au 17 février 2012.

La qualité des échanges a été saluée aussi bien par le public que par la CPDP (commission particulière du débat public, chargée d'animer le débat). L'assiduité des participants a également été soulignée. Dans ses conclusions, le Président de la CPDP, Patrick LEGRAD, répondait aux questions qui permettent d'évaluer un débat public : le projet a-t-il été transformé, complexifié au cours de la procédure ? Cet objet technique est-il devenu un objet politique ? La société qui entoure le projet a-t-elle été transformée ?

Son analyse montrait que le débat public avait « enrichi le projet, comment le montre l'évolution de la présentation du maître d'ouvrage entre le débat et la fin de la procédure », et avait permis de « faire émerger des problématiques telles que l'impact du projet sur l'environnement ou sur le système hydraulique, ou encore les mesures de compensation des impacts ou d'accompagnement ». Il retenait enfin que le projet était mieux connu et mieux partagé, au terme du débat public, tout comme les enjeux liés aux crues et aux inondations. « Les participants, ajoutait-il, souhaitent poursuivre l'échange, ce qui montre leur intérêt pour le projet et pour la concertation y afférant ».

La CPDP, de son côté, formulait le vœu qu'une vaste démarche de concertation publique soit lancée sur la gestion des crues et des inondations en région Ile-de-France.

Mais des inquiétudes et beaucoup de questions.

Très vite se sont élevées de nombreuses voix questionnant le projet, son efficacité, sa pertinence, son bien-fondé, et surtout, sa localisation. Les habitants et les élus des communes concernées par le projet (12 pour l'intégralité du projet) ont soulevé des objections et le maître d'ouvrage a dû faire face à diverses inquiétudes, tant d'ordre technique et de faisabilité que d'opportunité, et répondre à de multiples questions concernant les impacts sur le territoire.

De manière générale (on retrouvera le détail dans le compte-rendu du débat public rédigé par la CPDP), les sujets et questionnements qui ont émergé et parcouru tout le débat public sont les suivants :

- les questions de cohérence dans l'aménagement et la gestion du territoire ;
- l'opportunité du projet : faut-il le réaliser ?
- les alternatives éventuelles ;
- les sources de financement du projet : comment financer un aménagement de cette ampleur (et par qui) ?
- le poids de l'histoire locale : comment faire pour réparer les erreurs du passé suite aux aménagements précédents ?
- le questionnement des études réalisées : la question de l'état initial/ou état dégradé, quel contenu doit être inclus dans les études d'impact ? la question des impacts cumulés ;
- les enjeux environnementaux et de cadre de vie ;
- les enjeux fonciers, économiques, agricoles, touristiques ;
- les mesures d'évitement, les compensations et ses retombées ;
- la participation du public à l'élaboration du projet.

Dans son bilan, le Président de la CNDP a souligné les interrogations récurrentes sur le fonctionnement de l'ouvrage, ses conséquences sur les territoires concernés, mais également sur la neutralité hydraulique du projet au regard de la mise à grand gabarit de la Seine, projet porté par VNF en parallèle, sur un territoire contigu.

Le bilan a également mis en avant les questions plus directement liées à l'insertion du projet dans son environnement et à son impact sur les milieux (sols, nappes phréatiques, espèces animales), reprenant certains éléments de la note de cadrage de l'Autorité environnementale. Enfin, il a fait état de l'inquiétude des agriculteurs face à l'emprise des digues (environ 250 hectares pour la totalité du projet de 10 casiers).

Enfin, il a relevé que, même s'il ne fait pas l'objet d'une franche opposition, hors certaines associations de défense de l'environnement qui en critiquent plusieurs aspects, le projet cristallise de nombreuses réserves.

SUITES DONNEES PAR LE MAITRE D'OUVRAGE AU DEBAT PUBLIC

Vers un casier-pilote.

Le débat public a été pour le maître d'ouvrage l'occasion de prendre de nombreux engagements. Mais également de mesurer l'ampleur du chemin à parcourir afin de faire accepter le projet localement. Le 14 juin 2012, le Conseil d'administration de Seine Grands Lacs a publié sa décision :

- 1- De poursuivre les études du projet de la Bassée avec le double objectif de lutte contre les inondations de la Seine et de restauration de la zone humide alluviale de la Bassée aval, sous réserve :
 - que l'Etat confirme son accord pour que l'aménagement du site de la Bassée soit reconnu comme une priorité nationale dans le cadre d'un plan global de gestion des inondations de la Seine, incluant des mesures structurelles et non structurelles visant à réduire le risque d'inondation de la région parisienne,
 - d'obtenir les financements nécessaires, tels que définis dans la présente délibération,
- 2- De proposer à l'Etat la labellisation d'un Papi (Plan d'actions de prévention des inondations) sur le territoire des quatre membres de l'Institution qui visera à intégrer le projet de la Bassée dans un dispositif global et cohérent de gestion des inondations et portera notamment sur le développement de la culture du risque.
- 3- D'étudier, une fois obtenu l'accord de l'Etat et mises en place les modalités de financement nécessaires, un casier pilote sur le site de la Bassée aval avec l'objectif de sa mise en service en 2020, à la fois fonctionnel, représentatif et expérimental, répondant aux objectifs ci-après :
 - le casier doit être fonctionnel et d'une taille représentative, il doit présenter un intérêt certain pour la collectivité et avoir un impact considéré comme significatif d'écrêtement de la ligne d'eau en aval,
 - Le casier aura un caractère expérimental dans les premières années d'exploitation, permettant de répondre aux interrogations soulevées lors du débat public,
 - Le montant de l'investissement consacré à ce casier devra se limiter à 100 M€ TTC.
- 4 De plafonner la contribution résiduelle de l'Institution à cette opération expérimentale à 20 millions d'€ TTC sur la période 2015-2020, l'élargissement du tour de table à d'autres Départements bénéficiaires devant conduire à minorer cette contribution.

Extrait du délibéré du 14 juin 2012

Réunion d'information sur les suites du débat public, 22 février 2013.

A la suite de cette décision, une première réunion s'est tenue à Bray-sur-Seine le 22 février 2013, rassemblant des élus, des représentants des associations, des fédérations (pêche...), des acteurs du monde agricole, et d'autres participants au débat public. Elle avait pour objet de présenter : le bilan du débat public et la décision du maître d'ouvrage ; les études complémentaires réalisées à l'issue du débat ; les modalités de poursuite du projet. C'était également l'occasion pour le garant, Paul CARRIOT, de parler de sa mission et d'informer les participants sur son rôle dans la phase de concertation post-débat.

De nombreuses questions ont été posées, reprenant des thématiques (foncier, pêche, inondations écologiques, impacts sur la faune piscicole, soutien d'étiage, tracé et délimitation du site pilote, restauration environnementale, compatibilité avec le SDAGE, etc.) qui allaient parcourir et nourrir les échanges durant toute la durée de cette concertation.

MISSION DU GARANT

Une mission au long cours.

S'engager dans une concertation post-débat est pour le garant un processus qui s'inscrit dès le départ dans la durée. C'est l'occasion de développer, tant avec les équipes du maître d'ouvrage que des acteurs du territoire, une collaboration et un dialogue en profondeur. Cette inscription dans le temps long induit des rapports de confiance et de proximité, qui n'entravent en rien la neutralité et l'indépendance du garant, mais lui permettent de comprendre au plus près les enjeux liés au projet.

Côtoyer les personnes (élus, associatifs, représentants des milieux professionnels, prestataires, bureaux d'étude...) durant des années suscite non seulement une bonne connaissance de l'environnement du projet, mais la possibilité de mieux appréhender la complexité des interactions ; la possibilité d'établir des relations fondées sur la confiance et une mutuelle considération aide le garant dans son rôle de modération, parfois de « diplomate ».

La présence du garant à toutes les rencontres.

Les deux garants de cette concertation (Paul CARRIOT de septembre 2012 à décembre 2013, Isabelle JARRY de janvier 2014 à mars 2020) ont suivi de près la concertation post-débat public. Assistant à toutes les rencontres, ils ont ainsi appris à connaître les différents acteurs, à appréhender les attentes des uns et des autres, à comprendre l'évolution du projet et le cheminement du maître d'ouvrage.

Cette présence constante du garant est une des composantes de sa mission, sans laquelle il ne peut assurer ses fonctions. Elle lui permet également d'apparaître aux yeux des acteurs comme un élément incontournable du processus de concertation, relayant certaines questions, ou inquiétudes, ou propositions. Le garant apporte également un regard neutre et s'assure que les engagements du maître d'ouvrage à l'issue du débat public se traduisent dans la poursuite de sa conduite du projet.

Une mémoire vivante et une continuité.

Les équipes, au fil des ans, peuvent changer. Les directeurs, les chefs de projet, les membres de l'équipe-projet varient avec les années, au fil des changements de poste des uns et autres. Le projet du site pilote n'a pas échappé à ces variations ; seule la garante, Isabelle JARRY, est restée la même durant 6 ans (9 ans si l'on inclut sa participation au débat public de 2011 à 2012, en tant que membre de la Commission) assurant une continuité et une mémoire de la concertation. C'est un élément non négligeable du rôle du garant, qui représente la CNDP et porte ses valeurs de manière continue, lisible et reconnaissable par tous.

Un rôle de médiation.

Le projet de la Bassée a suscité de nombreuses réserves, craintes et inquiétudes de la part du territoire. Il s'est fait jour certaines oppositions assez tenaces, que les années n'ont pas réussi à faire disparaître ou même à aplanir. Il n'est pas rare, dans ces cas-là, que la garante soit appelée, tant par le maître d'ouvrage que par les parties en présence, à jouer un rôle dans l'établissement du dialogue, surtout lorsqu'il est conflictuel.

L'accompagnement du maître d'ouvrage.

Enfin, contrairement à de nombreux maîtres d'ouvrage, l'EPTB n'a pas disposé des services d'un AMO pour la concertation. Les équipes du projet ont organisé et conduit seules la concertation, sans appui logistique, à l'exception, depuis mai 2018, de l'animation des ateliers avec les propriétaires assurée par un prestataire du

groupement de maîtrise d'œuvre. La garante a pu parfois jouer un rôle de conseil et d'appui, dans la mise en place de certaines modalités de concertation, ou la conduite de certaines négociations, dans le cas de situations plus ou moins litigieuses, ou simplement délicates.

ORGANISATION ET MODALITES DE CONCERTATION — RESULTATS

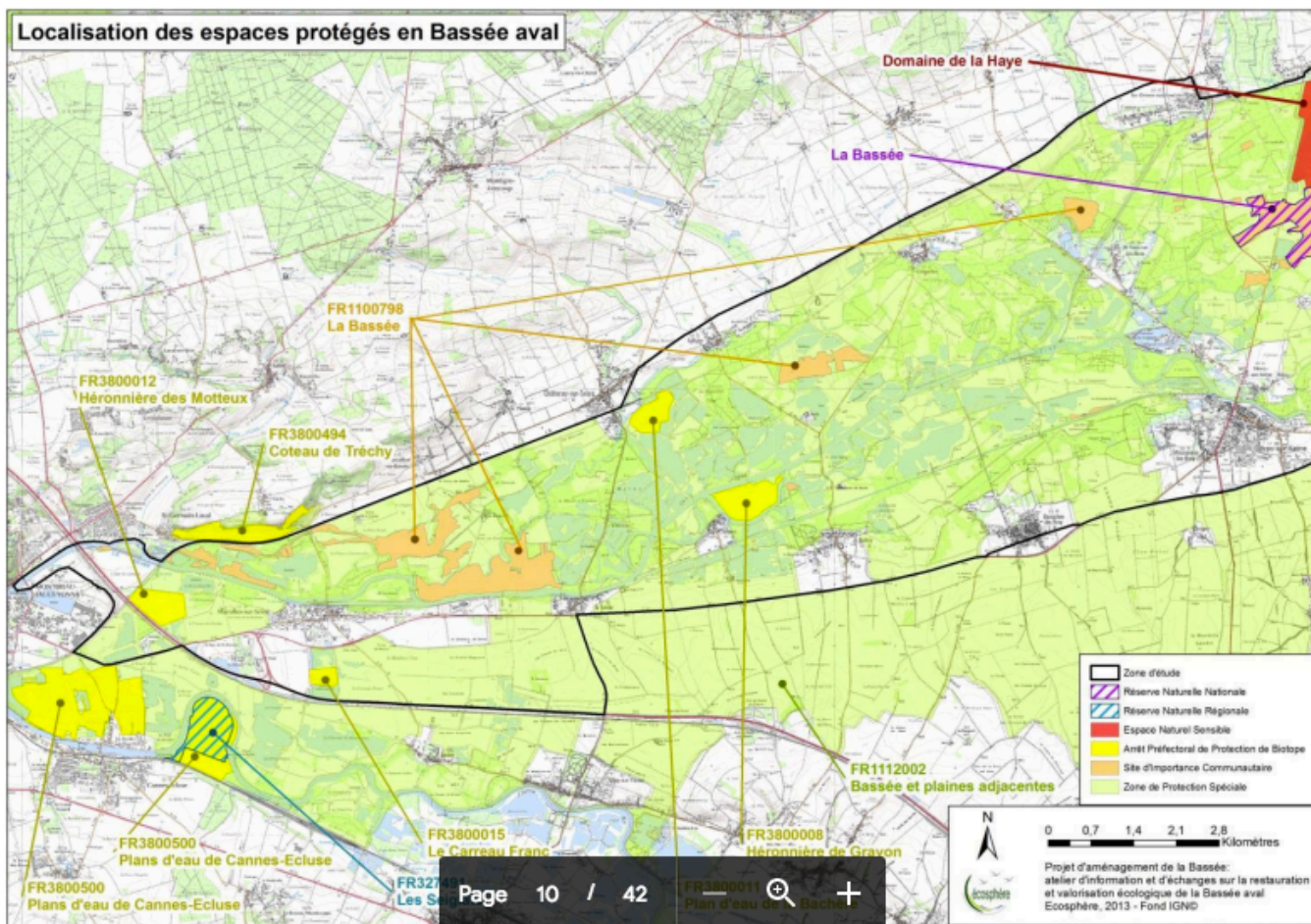
- **2013 : Le lancement de la concertation.**

Une réunion publique de lancement de la concertation s'est tenue le **7 novembre 2013**. Paul CARRIOT, nommé garant de la concertation post-débat par la CNDP en septembre 2012, y assistait.

Premier atelier « environnement », 17 décembre 2013

Le **17 décembre 2013**, a eu lieu le premier atelier concernant la valorisation écologique, tout au long d'une journée qui a rassemblé 25 participants à Châtenay-sur-Seine : ont été abordées et discutées avec les personnes présentes de nombreuses questions, dont les concepts de valorisation, les mesures et les zones potentielles pour la valorisation écologique, les conséquences sur l'aménagement du futur casier. La trentaine de participants se répartissaient entre : habitants et des usagers, associations et organismes scientifiques, collectivités locales, administrations en charge de l'environnement et de l'aménagement du territoire. La matinée avait pour thème : « vers un diagnostic partagé du territoire » ; l'après-midi était consacré à : « identifier et prioriser les actions de conservation, de restauration, ou de valorisation du territoire ».

Les finalités de ce premier atelier étaient d'identifier les principaux objectifs de valorisation écologique du territoire, d'identifier et de prioriser les actions de conservation, de restauration ou de valorisation du territoire, de conclure sur les points de convergence et de divergence entre les différents acteurs. La richesse et le nombre des interventions ont montré à quel point la concertation, sur ce sujet, et le partage des connaissances et expériences de chacun, y compris celles du bureau d'études Écosphère, étaient une manière constructive d'avancer et de créer collectivement les conditions d'une collaboration fructueuse entre le maître d'ouvrage et le territoire.



Une planche de la présentation du maître d'ouvrage à l'atelier du 17 décembre 2013..

Il est à noter que les mesures de valorisation écologique font partie intégrante du projet d'aménagement. Il ne s'agit pas de mesures de compensation, mais bien du second volet de l'aménagement, tel qu'il a été conçu dès le départ.

• 2014 : Le choix du site pilote.

2014 est une année importante pour la concertation. Il s'agit pour le maître d'ouvrage de choisir l'emplacement du site pilote. Les échanges débutent par une réunion d'information aux élus locaux, **le 10 janvier 2014**, à Bazoches-les-Bray.

Entre temps, Paul CARRIOT a démissionné de ses fonctions de garant et Isabelle JARRY a été nommée par la CNDP le 8 janvier 2014. C'est elle qui assurera désormais la mission de garante de la concertation post-débat. Elle faisait partie de la CPDP en charge du débat public de 2011-2012 et connaît déjà le projet, ses enjeux et les acteurs du terrain. Plusieurs scénarios sont envisagés pour le site pilote : huit options ont été retenues pour réaliser une analyse multicritères (critères techniques, environnementaux et d'usage) qui permettra à Seine Grands Lacs de choisir le site qui répond le mieux aux objectifs recherchés ; le casier pilote idéal doit avoir un volume de l'ordre de 8 à 12 millions de mètres cubes, pour un budget n'excédant pas 100 millions d'euros et un coût de fonctionnement annuel d'environ 1,2 M€ TTC.

L'organisation de la concertation va se faire sous forme de comités de pilotage étendus (élus, usagers, associations, acteurs institutionnels).

De la même manière, un dispositif de concertation est mis en place pour la détermination du programme de valorisation écologique : un travail en profondeur sera conduit sous forme d'ateliers de travail.

Enfin, des entretiens individuels et des réunions restreintes viennent compléter le dispositif de concertation.

Réunion d'information des élus, 10 janvier 2014.

Lors de cette réunion qui s'est tenue à Bazoches-les-Bray, la question du foncier est abordée, et certains participants font remarquer que les prix du foncier sur le territoire ont déjà baissé depuis que le projet est annoncé. On peut déjà noter que le sujet du foncier est assez sensible. M. BENOIT, maire de la commune de Gravon, évoque la location des étangs comme activité importante génératrice de revenus. Si le casier pilote se trouvait sur sa commune, ce serait une perte de 30% de revenus. Mme CHARLE, présidente de la Communauté de Communes de la Bassée-Montois, évoque le sujet de la perte d'exploitation pour les carriers : il conviendra, précise-t-elle, de reprendre le dialogue avec la profession et d'établir des conventions d'usage. La question des matériaux de construction pour les digues est également soulevée. Le maire de Marolles-sur-Seine met en avant la question des mesures compensatoires : revient dans la discussion une revendication qui était apparue dans le débat public, de la part de certains élus : « le projet se fait sur notre territoire, alors qu'on n'a rien demandé, et nous méritons des compensations qui nous permettront de financer des projets d'intérêt local ».

Face aux élus, Frédéric MOLOSSI, Président de l'EPTB, répond en élu. Il est conscient qu'il est nécessaire de trouver un bon équilibre entre implantation du casier et développement économique positif. Il indique que le maître d'ouvrage souhaite créer les conditions favorables pour répondre aux préoccupations des élus locaux, tout en restant dans des limites raisonnables.

Il est clair à ce stade que l'EPTB s'engage dans une démarche volontariste de dialogue qui, au fil des années, ne s'interrompra jamais. Le Président invite les élus à être force de propositions pour leur territoire : la création de l'ouvrage pourrait être un élément structurant du paysage, donner lieu à des projets de développement touristique, etc. Mais les idées doivent venir des communes et du territoire.

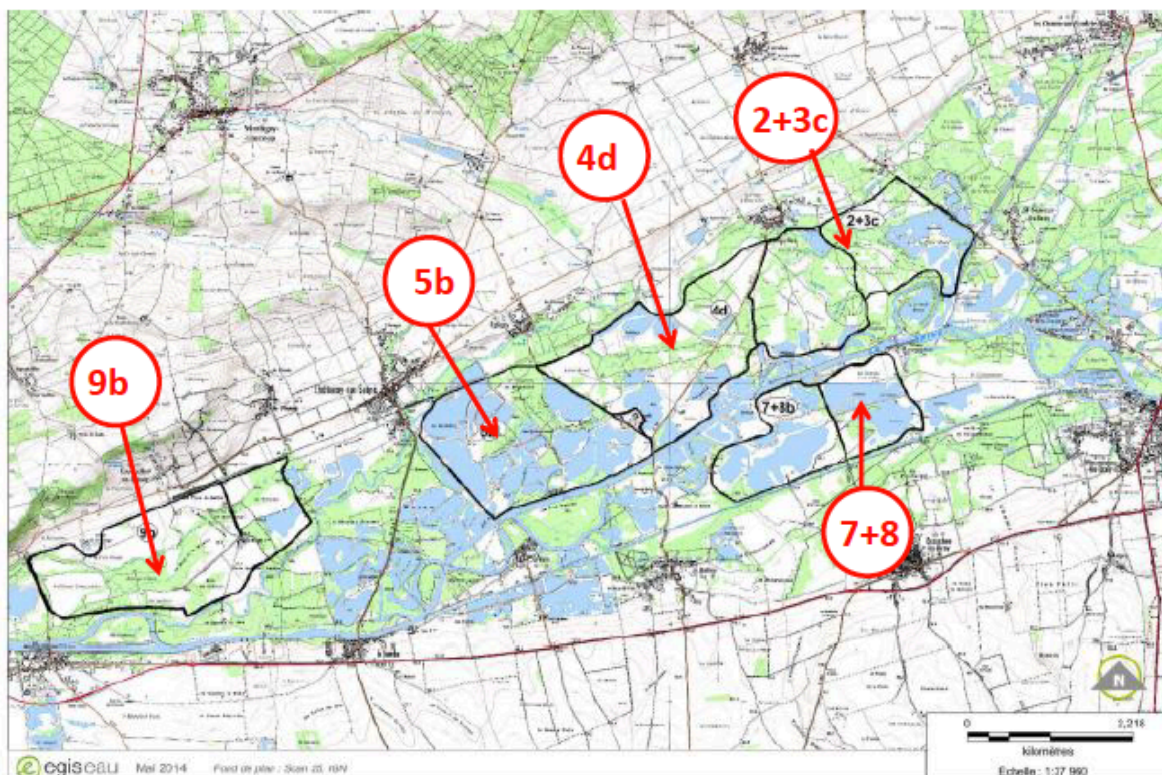
Sur les 8 scénarios identifiés, l'analyse multicritères en a retenu cinq. Les résultats de l'analyse sont présentés par le bureau d'études.

Premier comité de pilotage, 4 février 2014.

Ce comité de pilotage sur le choix du scénario de casier pilote est le premier. Le PAPI (programme d'actions de prévention des inondations) Seine et Marne franciliennes est présenté : dans le cadre de ce programme porté par l'EPTB et associant Paris et les départements limitrophes (92, 93, 94), plus de 70 actions sont prévues, dont le casier pilote de la Bassée.

Le COPIL, qui se tient à Bazoches-les-Bray, réunit 42 participants.

Une première comparaison a été faite par les bureaux d'étude portant sur les 8 scénarios : les critères de sélection sont présentés aux participants, ainsi que les méthodes d'évaluation et la source des données. Enfin, les modalités de notation sont présentées. La synthèse de l'analyse permet de retenir, sur les 8 proposés, 5 scénarios qui à leur tour vont être soumis à une nouvelle évaluation.



Plan général des 5 scénarios retenus.

Lors de ce comité, des questions précises sont posées par les habitants de la Bassée, forts de l'expérience qu'ils ont du terrain et de leur connaissance des usages. Ces échanges permettent au maître d'ouvrage de prendre en compte certaines problématiques et de les intégrer dans ses réflexions.

On sent, à ce stade, une certaine méfiance du public, partagé entre l'inquiétude de voir sa propriété concernée par le site pilote, et le doute quant à la méthode employée pour la définition du futur site. Plusieurs remarques montrent que les interrogations quant à l'utilisation du casier pilote demeurent très vives : conception des digues, impact du projet sur l'exploitation des carrières, remplissage du casier, nettoyage des parcelles après submersion puis vidange, prise en compte des indemnités d'occupation dans l'analyse de coût, sensibilité des milieux à la surinondation, accès des propriétaire pendant la mise en eau, etc.

Deux ateliers « méandres » en collaboration avec VNF : 11 mars et 17 avril 2014

L'opération de valorisation des anciens méandres, en partenariat avec VNF, est un projet issu du débat public. A l'origine orienté vers une réouverture des anciens méandres, il a évolué à la demande des participants aux groupes de réflexion qui se sont tenus en 2013, vers des mesures de préservation et de valorisation écologique de ces milieux très spécifiques, complémentaires du milieu de la Seine canalisée.

Des propositions de parcours pédestres et éventuellement de prolongation d'un parcours canoë déjà prévu par la Communauté de communes de la Bassée-Montois, viennent compléter ce programme.

De nombreux aspects techniques sont abordés lors du premier atelier qui se tient à Vimpelles, **le 11 mars 2014** :

aspect « qualité de l'eau », état écologique des milieux, historique des bras, envasement des bras, restauration des berges, protection de la ripisylve, ... de nombreux sujets ont fait l'objet de discussions approfondies entre les participants dont le retour d'expérience est précieux pour le maître d'ouvrage.

Les échanges ont été particulièrement nourris et certains se sont plaints que l'on n'ait pas le temps d'approfondir les sujets, faute de temps. La garante propose une deuxième réunion de travail ; un second atelier se tient le **17 avril 2014** à Bazoches-les-Bray : y sont présentées en détail les propositions d'actions de valorisation écologique retravaillées en fonction des premières remarques des participants à l'atelier du 11 mars.

Deuxième comité de pilotage, 3 juin 2014.

Ce comité de pilotage sur le choix du scénario de casier pilote a pour objet de présenter les résultats de l'étude qui a porté sur les 5 scénarios retenus au terme du premier COPIL. Il réunit 53 participants, à Bazoches-les-Bray.

Des études techniques et environnementales ont été menées sur la base de données mises à jour : utilisation de données écologiques récentes, cartographie actualisées des habitats naturels, résultats des investigations de terrain, prise en compte des données fonctionnelles (hydrologiques, topographiques, etc.). Les critères environnementaux ont été affinés en concertation avec les services de l'État (DRIEA et DDT 77). L'analyse des usages s'est faite selon trois grandes familles de critères : carrières (en exploitation ou en projet) ; activités (pêche, chasse) ; autres usages du territoire (agriculture, sylviculture, paysage...).

Les conclusions de l'analyse multicritères ont montré que deux scénarios se dégagent, comme étant les plus favorables : il s'agit des scénarios 7+8 et 5b.

Des inventaires écologiques doivent être réalisés entre mai et septembre 2014 sur les deux casiers retenus du fait de l'hétérogénéité des données sur les deux casiers, avant le troisième COPIL qui permettra, à l'automne, de faire le choix définitif du casier pilote.

Diverses questions sont abordées au cours de ce COPIL : elles portent sur les activités de chasse et de pêche, l'achat éventuel du foncier par Seine Grands Lacs, l'information des propriétaires de parcelles concernées par le site pilote, le travail de reconnaissances préalables des bureaux d'études, rendu difficile par le grand nombre de propriétaires (plusieurs centaines), la capacité des milieux à supporter la submersion, la provenance des matériaux de construction des digues...

Les échanges avec le maître d'ouvrage permettent à chacun de mieux comprendre les enjeux et les questions soulevées par le projet. Pour l'équipe projet, le dialogue permet aussi de mieux discerner les points de vigilance et les préoccupations récurrentes du territoire.

Préoccupations de certains propriétaires — juin 2014

A la suite d'une demande de l'équipe projet (autorisation pour des pêches dans le cadre des inventaires faune-flore), certains propriétaires (indivision Legendre) potentiellement impactés par le choix du casier nord (scénario n°5) ont fait savoir dès le mois de juin au maître d'ouvrage leur regret de n'avoir pas été informés personnellement de l'état du projet et de son avancement. L'un des indivisaires s'est plaint à la garante de ce que les propriétaires ne soient pas associés plus directement aux décisions de l'EPTB, et l'a informée de son profond désaccord tant vis-à-vis du projet lui-même (dans sa version réduite à un casier pilote) qu'envers le défaut de communication du maître d'ouvrage face aux propriétaires des scénarios retenus (à ce stade, le site pilote n'avait pas encore été choisi).

D'autres (M. et Mme PUSSARD, propriétaires dans le casier 5b) ont également pris contact avec la garante pour lui signifier leur désaccord avec le maître d'ouvrage. La garante a assuré qu'elle favoriserait autant que possible les échanges et une bonne circulation des informations à destination des propriétaires.

C'est la limite, sans doute, de sa fonction, dans la mesure où sa neutralité et le fait qu'elle ne s'exprime jamais sur le fond des projets, lui interdit de se positionner dans un sens ou dans l'autre, et où elle est indifféremment prise pour appartenant à l'institution dont elle est pourtant indépendante, et considérée comme porte-parole du maître d'ouvrage, ou à l'inverse perçue comme une sorte de « défenseur des droits » des propriétaires ou des opposants au projet.

Réunion d'information des élus, 1^{er} octobre 2014.

Frédéric MOLOSSI, président de l'EPTB, est revenu devant les élus le **1^{er} octobre 2014** à Bray-sur-Seine, pour commenter les étapes de l'année, essentiellement dédiées au choix du site pilote. La réunion rassemblait une trentaine de personnes. Le président a également, avec ses équipes, répondu à une série de questions de la part des élus, concernant les matériaux de construction des digues, leur végétalisation, l'étanchéité des digues, la récupération de l'eau des fuites éventuelles de l'ouvrage, les mesures de compensation et d'accompagnement, la solidité et la permanence des digues, l'entretien des ouvrages et le suivi réglementaire... M. MOLOSSI a insisté sur l'expertise de l'institution qui gère depuis plusieurs décennies les quatre grands barrages-réservoirs du bassin de la Seine, et sur la compétence des services d'entretien et de maintenance qui assurent leur bon fonctionnement.

Devant les doutes de certains élus considérant que l'impact d'un seul casier sur la crue ne serait pas significatif, il a réaffirmé l'ambition de l'EPTB de réaliser à terme l'intégralité du projet, avançant la réalité du risque inondation, très important en Ile-de-France.

Troisième comité de pilotage, 5 novembre 2014.

Ce comité de pilotage sur le choix du scénario de casier pilote avait pour objet de définir le site pilote, choisi entre les deux scénarios retenus au terme du précédent COPIL. La réunion, qui s'est tenue à Bray-sur-Seine le **5 novembre 2014**, avait été élargie aux propriétaires fonciers concernés par l'un ou l'autre des deux scénarios restants (5b dit scénario nord, 7+8 dit scénario sud) et rassemblait une quarantaine de participants.

Le choix du casier 5b a suscité quelques réactions assez vives de la part de certains propriétaires et élus, quelques uns doutant de la bonne foi du maître d'ouvrage qu'ils soupçonnaient d'avoir établi leur choix dès le départ sans prendre en compte les avis des participants. La réunion a été assez houleuse par moments ; le Président de l'EPTB et l'équipe du projet ainsi que les bureaux d'étude (en particulier Ecosphère) ont dû faire face à de nombreuses

questions, pas toujours bienveillantes, et qui traduisaient une inquiétude face au projet, voire une franche hostilité.

Plusieurs articles sont parus dans la presse à la suite de ce comité de pilotage (La République de Seine-et-Marne, La Parisien, Les Echos...), faisant état de la résistance locale au projet et des difficultés de financement rencontrées alors par l'EPTB. Deux sont reproduits en annexes de ce bilan.

Deuxième atelier « environnement », 27 novembre 2014.

Cet atelier, qui se tenait à Châtenay-sur-Seine, faisait suite à celui de décembre 2013 et avait pour objectif d'informer et d'échanger avec les participants sur l'insertion écologique du site pilote. Certains propriétaires s'étant rapprochés de la garante pour lui demander de participer à cet atelier de travail, Isabelle JARRY avait demandé au maître d'ouvrage de les inviter (même si tous les propriétaires, une petite centaine, ne pouvaient être conviés à l'atelier).

Troisième atelier « environnement », 18 décembre 2014.

Cet atelier, qui se tenait à Châtenay-sur-Seine, faisait suite à celui du 27 novembre, au cours duquel toutes les questions n'avaient pu être abordées. La garante avait souhaité que soit fixée une nouvelle date afin de poursuivre les échanges. L'atelier constituait donc la deuxième partie du précédent et portait sur les compensations écologiques, et la définition des actions possibles (avec diverses catégories de sujets (tels les noues, les mares, les zones humides, le reprofilage de berges, la création d'îlots de vieillissement, la restauration de stations d'espèces protégées, l'installation d'îlots flottants, l'aménagement des cheminements, ...).

• 2015 : La concertation se poursuit sur le site pilote.

Après une phase intense de concertation de décembre 2013 à décembre 2014, qui a vu la définition du site pilote et a permis au maître d'ouvrage d'identifier les sites privilégiés d'actions de valorisation écologique, le Conseil d'administration de l'EPTB Seine Grands Lacs, lors de sa séance du 7 janvier 2015, a validé le choix du site pilote, autorisant le maître d'ouvrage à poursuivre le montage du dossier d'enquête publique.

2015 a donc été une année consacrée à engager l'étude foncière, à poursuivre la concertation sur territoire du site pilote, à définir et à prioriser les mesures d'accompagnement souhaitées par le territoire, à mettre en œuvre une modélisation hydraulique et un modèle d'estimation des dommages socio-économiques détaillés.

Quelques rencontres et courriers pour la garante

Début janvier 2015, la garante a reçu une demande de la part de M. et Mme PUSSARD, propriétaires à l'intérieur du site-pilote retenu. Il contenait deux courriers rédigés par une de leurs petites-filles, s'adressant : l'un à la Ministre de l'Écologie et du Développement, l'autre au Conseil d'administration de l'EPTB. Dans une lettre signée par vingt autres enfants, la jeune fille, âgée de 15 ans, demandait aux destinataires de renoncer au projet :

Mesdames, Messieurs les Conseillers ,

Nos PAPYS et nos MAMIES nous ont fait le grand plaisir de nous préserver un petit morceau de nature. Ils l'ont fait au sein d'un site NATURA 2000 théoriquement inviolable. Le reste partout ailleurs , les adultes le démolissent sous prétexte de la rentabilité .

Nos PAPYS , nos MAMIES nous expliquent qu'il existe des solutions de remplacement à la construction de digues de stockage des eaux de la Seine provoquant l'anéantissement de ce qu'il nous reste de vrai et primordial.

Mesdames, Messieurs les adultes , nous vous demandons de bien vouloir y regarder à deux fois avant de cautionner la réalisation d'ouvrages destructeurs.

Les enfants que nous sommes aujourd'hui seront les adultes de demain. Nous aurons besoin du peu de nature que vous voudrez bien nous laisser intact sachant que vous l'avez déjà largement martyrisée.

M. et Mme PUSSARD demandaient à la garante de veiller à ce que ce courrier soit lu par les personnes à qui il s'adressait.

Une telle demande pourrait entrer dans le cadre des fonctions d'un garant de concertation, dont le rôle est de faciliter l'expression du public, mais dans ce cas, la garante n'avait pas le pouvoir de s'assurer que les courriers étaient lus par des destinataires tels qu'une ministre ou les conseillers d'administration d'un EPTB. La garante a transmis le courrier de la jeune fille à la Directrice adjointe du projet de la Bassée, Amélie ASTRUC, qui l'a elle-même transféré à sa direction générale.

Néanmoins, cela montre que les participants à une concertation comptent sur le garant pour faire preuve d'indépendance et éventuellement porter leurs doléances, lorsqu'ils ne parviennent pas eux-mêmes à faire valoir leur point de vue auprès du maître d'ouvrage.

Par ailleurs, la garante a rencontré, le 9 janvier 2015, le président de l'association ANVL (association des naturalistes de la vallée du Loing), active pendant le débat public et depuis le début de la concertation. M. Jean-Philippe SIBLET, alors directeur du service du Patrimoine naturel au Muséum national d'Histoire naturelle, avait fait savoir à la garante qu'il regrettait que les réunions de concertation se tiennent en journée, car il ne pouvait y assister. Cette rencontre a été l'occasion pour la garante d'entendre le point de vue de M. SIBLET et de recueillir le point de vue de l'ANVL, nuancé sur le projet mais pas hostile à l'aménagement, et de partager sa grande connaissance du territoire de la Bassée.

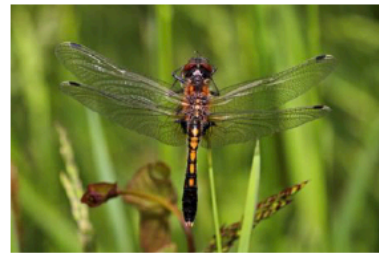
Réunion d'information des élus, 10 février 2015.

Ce comité des élus s'est tenu à Bray-sur-Seine et a rassemblé les élus riverains autour de Frédéric MOLOSSI, venu leur présenter les prochaines étapes du projet. Les éléments à l'ordre du jour de cette réunion concernaient : les problématiques du foncier ; l'approfondissement de la concertation sur le site-pilote ; l'évaluation de l'incidence Natura 2000 et la compatibilité avec le SDAGE ; l'approfondissement des analyses coût/bénéfice ; les hypothèses d'approvisionnement des matériaux.



Evaluation qualitative des incidences Natura 2000 et analyse de la compatibilité avec le SDAGE 2016-2021:

- réalisée par la conduite d'opération
- sur la base du tracé présenté lors de la concertation (prise en compte de l'éloignement de la digue Nord-Ouest de l'Auxence)
- sur la base des études et inventaires existants



Leucorrhine à large queue. ©Siblet S.

Une planche de la présentation aux élus.

Quatrième et dernier atelier « environnement », 11 février 2015.

Le dernier atelier sur la valorisation écologique de la Bassée aval s'est tenu le **11 février 2015** à Châtenay-sur-Seine, sur une journée complète. Comme les précédents, il réunissait les acteurs concernés (associations de protection de la nature, élus), les services de l'État et le prestataire du maître d'ouvrage, Ecosphère. Les huit scénarios de mesures ont été présentés et étudiés l'un après l'autre, dans le détail. Ces ateliers, durant lesquels chacun pouvait s'exprimer, défendre son point de vue et argumenter sur ses positions, ont été très riches et ont constitué de vrais moments de co-construction des actions.

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	Bassée - Seine Grands Lacs : 8 propositions discutées le 11/02/2015 lors du 4e atelier consacré à la possible valorisation écologique de la Bassée aval										
3	Site	Nom du site	Communes	Surface (ha)	Distance site pilote	Statut	Potentiel de restauration	% public / privé	Coût foncier	Coût études et travaux	Coût total (affiché dans les encarts)
4	1	Propriété de La Tombe (ancienne propriété du CE Cosson)	La Tombe, Châtenay	64,6	600	ZPS et ZNIEFF1 (pp)	Très fort	7/96	930 K€	1550 K€ TTC	2,8 M€ TTC
5	2	Boucle et île de la Belle Epine	La Tombe (Gravon)	18,3	900	ZPS	Moyen	80/20	55 K€	690 K€ TTC	0,9 M€ TTC
6	3	Héronnière de Gravon	Gravon, Balloy	53,9	100	ZPS, APPB, ZNIEFF 1	Fort	98/2	20 K€	1700 K€ TTC	2,1 M€ TTC
7	4	Zone humide sur l'Auxence	Châtenay	17	150	ZPS, ZNIEFF 1 (pp)	Fort	31/69	175 K€	670 K€ TTC	1 M€ TTC
8	5	Boisement humide du Châtelet	Balloy, Egligny	45	340	ZPS et SIC	Moyen	37/63	425 K€	350 K€ TTC	0,8 M€ TTC
9	6	Noue de la Vieille Seine	Vimpelles	78,9	2900	ZPS et ZNIEFF 1	Très fort	24/76	900 K€	1420 K€ TTC	2,6 M€ TTC
10	7	Noue de la Maison de Seine et plan d'eau FDP	Bazoches, Balloy	43,8	500	ZPS et ZNIEFF 1	Moyen	26/74	515 K€	1290 K€ TTC	2,1 M€ TTC
11	8	Marais de Bazoches	Bazoches, Balloy, Gravon	227	640	ZPS et ZNIEFF 1 (pp)	Fort	?	?	3250 K€ TTC	3,9 M€ TTC
12											
13	Synthèse des commentaires résumés par Amélie Astruc au bout des échanges										
14	Site	Nom du site	Synthèse des commentaires								
15	1	Propriété de La Tombe (ancienne propriété du CE Cosson)	Particulièrement intéressant sur sa partie sud. Propriétaire à rencontrer. Il semblerait qu'il ait ou qu'il soit sur le point de signer un contrat N2000 avec la FDC77.								
16	2	Boucle et île de la Belle Epine	Intéressant à condition d'arriver avec VNF à mieux gérer les niveaux d'eau. L'intérêt serait plus important s'il était possible de jumeler le 1 et le 2, les deux sites étant assez complémentaires.								
17	3	Héronnière de Gravon	Proposition non prioritaire vu que le site appartient à l'AESN "qui a acheté ce terrain en toute connaissance de cause, alors qu'il était déjà protégé par un APPB" dixit JPS -> c'est à l'AESN d'assumer financièrement valorisation écologique proposée.								
18	4	Zone humide sur l'Auxence	Approbation générale pour cette proposition. La mairie de Châtenay serait même très favorable à ce que ces travaux soient réalisés par SGL								
19	5	Boisement humide du Châtelet	Intéressant à condition que la remise en eau soit possible, mais bien noter que ce site risquerait d'être remis en cause car situé à l'intérieur d'un futur casier inondable si le projet de SGL se poursuit après l'expérience du casier pilote.								
20	6	Noue de la Vieille Seine	Revoir avec les 2 carriers la cohérence des actions proposées afin de ne pas prévoir 2 fois des actions identiques. Mais, comme le précédent, ce site est situé à l'intérieur d'un futur casier inondable si le projet de SGL se poursuit après l'expérience du casier pilote.								
21	7	Noue de la Maison de Seine et plan d'eau FDP	Le reprofilage des berges de l'étang de la fédération de pêche ne fait pas l'unanimité. L'ANVL est contre "c'est trop tard pour ce plan d'eau pour y engager de tels travaux" et JPS propose carrément d'étudier la possibilité de proposer un autre plan d'eau pour les pêcheurs en échange de celui-ci.								
22	8	Marais de Bazoches	Projet ambitieux, qui demanderait probablement de nombreuses années pour être conduit à cause des difficultés à maîtriser l'ensemble du foncier nécessaire.								
23											
24	Début de réflexion en partant des 4 M€ TTC mobilisables par SGL (5 M€ TTC moins 1M€ réservé pour l'objectif commun avec VNF sur les anciennes délaissées de la Seine) pour l'objectif de valorisation										
25	écologique si l'objectif du casier pilote se réalise										
26											
27	Combinaisons : 1+2 ? Ou 4+5 + une partie du 1 ? Ou 4+5 + une partie du 6 ? Ou encore : 4+6 + une partie du 1 ? Dans tous les cas le 8 semble orphelin vu sa complexité au niveau du foncier										
28											
29											
30	Pour l'ANVL (dixit JPS) : "on n'accepte pas le diktat des 5 ou 4 M€ à ne pas dépasser. D'abord, pour ce genre d'opération, il y a des possibilités de défiscalisations qui n'ont pas été prises en compte dans cette étude. Par conséquent avec 4 M€ et de l'intelligence on peut faire plus que ce que laissent entrevoir les chiffres présentés. En tout état de cause, l'ANVL refuse de prioriser ces 8 propositions et demande une valorisation écologique pour les 8 sites sélectionnés. En conclusion l'ANVL, demande que soit proposé à la Région IdF un site polynucliclique pour en faire une Réserve Naturelle Régionale en Bassée aval, malgré le handicap du temps d'instruction nécessaire (environ 4 ou 5 ans).										

Synthèse adressée au maître d'ouvrage par l'ANVL, à la suite de l'atelier du 11 février 2015.

Par ailleurs, une convention de partenariat a été signée avec la Fédération de Pêche (fédération de Seine et Marne pour la pêche et la protection du milieu aquatique), présidée par Philippe GAVELLE, ce qui a permis au maître d'ouvrage de confier à la fédération, très impliquée dans le projet et ses conséquences, la réalisation de certaines prestations.

Une alternative écologique au projet proposée par des acteurs locaux

Fin janvier 2015, Jean DEY, président de *Seine et Marne environnement*, premier vice-président du département de Seine-et-Marne en charge de l'environnement, et Christophe PARISOT, directeur de *Seine et Marne environnement*, ont adressé à différents acteurs institutionnels, régionaux et nationaux (préfète de Seine-et-Marne, préfet de Région, président du Conseil régional, maire de Paris, Agence de l'Eau, etc.), ainsi qu'au président de l'EPTB, la proposition d'une « alternative écologique au projet de Seine Grands Lacs », demandant que cette dernière soit portée à l'étude.

Cette proposition revenait sur la présentation au cours du débat public de solutions alternatives, que les signataires du courrier jugeaient incomplètement développées. Mettant en avant la possibilité de retenir des solutions alternatives au projet, les signataires proposaient en particulier de favoriser les inondations gravitaires, de réutiliser le chevelu existant, de protéger les villes et villages sur leur partie basse par des digues ne dépassant pas 1,40 m de hauteur, de répartir en cas de crue 1m d'eau sur 5 500 hectares pour atteindre la même capacité de stockage que le projet global (ou sur 1 200 hectares pour la capacité du casier pilote).

La proposition se fondait sur la nature anciennement inondable de la plaine de la Bassée, soulignant que les cœurs de bourgs sont, dans leur majorité, situés en dehors de la zone inondable. Des actions d'aménagement alternatives étaient également avancées, telles que : rétrécissement du lit du canal à grand gabarit actuel, déplacement du barrage construit sur le bras de Seine à Marolles, adaptation du barrage de la Grande Bosse, adaptation des barrages du Vezoult et du Port-Montain pour bloquer les crues, etc. Elle préconisait l'utilisation des ouvrages existants (barrages) pour écrêter l'onde de crue de la Seine ; présentait les préalables d'une telle proposition, ses contraintes et ses avantages.

Les arguments mis en avant par les auteurs de la proposition étaient qu'une telle proposition était plus écologique, plus économique, plus juste et moins impactante localement.

Le président de l'EPTB, Frédéric MOLOSSI, a répondu à ce courrier en indiquant à Jean DEY qu'il demandait aux ingénieurs de Seine Grands Lacs d'examiner les pistes de réflexion proposées et de faire un travail d'analyse sur leur faisabilité technique.

Seine Grands Lacs a engagé des études complémentaires, montrant en cela sa bonne volonté. Les conclusions des experts d'EGIS, le bureau d'études chargé de les conduire aux côtés de l'équipe projet, ont montré que les performances des hypothèses retenues par Seine et Marne environnement étaient moins efficaces en termes de réduction de la crue et que celles du site pilote. Début octobre, Frédéric MOLOSSI a pu adresser à Jean DEY le rapport d'analyse. Ce document a également été envoyé aux services compétents de l'Etat concernés par le projet.

Les responsables de l'association ont toutefois regretté que ces conclusions ne soient pas présentées et rendues publiques par l'EPTB. Cela aurait permis, selon eux, d'assurer davantage de transparence et de décentrer le débat.

Réunions communales, 24 juin 2015 et 2 juillet 2015.

Deux réunions se sont tenues pour les quatre communes concernées par le site pilote, à l'attention des propriétaires détenant une ou plusieurs parcelles sur l'emprise du futur ouvrage, des élus et des riverains du site pilote.

La première réunion s'est déroulée le **24 juin 2015** à Châtenay-sur-Seine, pour les propriétaires de cette commune, la seconde le **2 juillet 2015** à Egligny pour les propriétaires des communes d'Egligny, Gravon et Balloy.

Les questions des propriétaires et participants, inquiets pour certains, préoccupés pour d'autres, virulents parfois, ont été entendues et la maîtrise d'ouvrage a tenté de rassurer les personnes présentes, tant sur les questions de foncier que sur les interrogations techniques (vidange du site après inondation, impact de l'ouvrage sur la nappe et sur l'inondation potentielle des caves et sous-sols, protection des biens, etc.).

Publication du bilan du maître d'ouvrage, septembre 2015.

Au début du mois de septembre, Seine Grands Lacs a publié un *Bilan de la concertation relative au choix du site pilote et au programme de valorisation écologique de la Bassée*. Ce document de 16 pages reprenait, sous la forme d'une plaquette illustrée, le dispositif de concertation engagé en 2013 et faisait état des inquiétudes et des attentes des acteurs locaux, auxquelles la maîtrise d'ouvrage tentait de répondre précisément. Sont abordées dans ce bilan des questions variées, issues des réunions et ateliers de concertation, telles que :

- les incidences environnementales de l'ouvrage ;
- les impacts de l'ouvrage sur les usages et les modalités d'indemnisation ;
- le foncier : maîtrise foncière et gel du foncier ;
- l'efficacité du projet, et ses alternatives ;
- le coût et le planning du projet ;
- les mesures écologiques ;
- les mesures d'accompagnement pour le territoire ;
- la pérennité de l'entretien du site pilote
- la phase d'expérimentation ;
- la coordination avec VNF...

Enfin, le document précisait les suites de la concertation. Une synthèse de la garante était publiée en dernière page.

5. LA SYNTHÈSE DE LA GARANTE DE LA CONCERTATION

Depuis ma nomination en janvier 2014, j'ai suivi toutes les étapes décrites ci-dessus avec une grande attention et beaucoup d'intérêt. Le projet de réaliser un casier pilote unique, qui constituerait en quelque sorte un test « grandeur nature » du projet global, a engagé le maître d'ouvrage dans de nombreuses études, en particulier pour définir le site où se réaliserait ce casier pilote, ce qui n'était pas si simple, étant données les multiples contraintes fixées. La concertation avec les acteurs du territoire a été constante, et permanente. Tous les élus, associations, usagers, propriétaires, riverains, ont été associés aux discussions, et tout le monde aujourd'hui connaît non seulement le projet et ses modalités, mais les autres acteurs en présence, ce qui renforce le sentiment de co-construction. Le dialogue qui s'est instauré au cours des réunions, des ateliers et des divers comités de pilotage a permis à chacun d'exprimer son point de vue, ses critiques, ses attentes, mais aussi ses recommandations. L'EPTB s'est montré attentif et à l'écoute de toutes les propositions, et le maître d'ouvrage a véritablement joué le jeu d'une élaboration concertée de son projet. Les remarques, propositions, expertises des uns et des autres ont été entendues, considérées, et intégrées autant que possible. Je considère qu'à cet égard la concertation a été bien conduite et a vraiment joué son rôle.

Ce travail sur le temps long permet aux uns et aux autres de voir avancer le projet en détaillant chaque phase. C'est certainement le point le plus satisfaisant, à la fois pour le maître d'ouvrage qui ne perd jamais le lien avec le territoire où son ouvrage va s'insérer, et pour les acteurs locaux, quels qu'ils soient, qui sont étroitement associés à l'élaboration du projet. La qualité d'écoute est sérieuse, la compétence des responsables du projet n'est jamais prise en défaut, et leur évidente bonne volonté atteste de l'intention manifeste de l'EPTB de conduire le projet avec tous les acteurs concernés. La possibilité d'évolution et de discussion, en particulier pour les actions de valorisation écologique, mais aussi pour les modalités de réalisation du site-pilote lui-même permet au maître d'ouvrage de bénéficier de l'expérience des acteurs locaux, et à ces derniers de faire valoir leur point de vue et leur expertise, souvent pertinents.

La phase suivante, celle de la maîtrise d'œuvre, va profiter de tous ces échanges qui ont permis de nourrir le projet, de l'enrichir et de le préciser.

Le soutien au projet du Préfet de Région

Le **14 octobre 2015**, Jean-François CARENCO, préfet de la Région Ile-de-France, adressait un courrier au président MOLOSSI, dans lequel il lui confirmait que la labellisation du PAPI de la Seine et de la Marne franciliennes traduisait le soutien apporté par l'État aux actions inscrites dans ce programme, en particulier au projet de casier pilote de la Bassée. La possibilité d'établir une convention financière pour la période 2017-2019 était également évoquée, ainsi que le rééchelonnement des études préalables, ainsi que celles de maîtrise d'œuvre sur la période 2015-2019.

Dans sa réponse du **3 novembre 2015**, Frédéric MOLOSSI précisait au Préfet de Région que la Métropole du Grand Paris serait dotée au plus tard le 1^{er} janvier 2018 de la compétence GEMAPI et qu'il était très probable que le projet de la Bassée entrerait dans le champ de cette compétence, permettant dans ce cadre d'assurer la continuité du portage et le financement du projet. Il l'informait également que la finalisation du tour de table financier (CPER, CPIER, fonds FEDER) permettrait sous peu d'engager les marchés de prestations liées aux études de maîtrise d'œuvre pour le site pilote.

Ainsi, après une longue année 2015 teintée d'incertitudes, le projet a repris son cours. Début novembre, Seine Grands Lacs peut enfin lancer les marchés d'études réglementaires et de maîtrise d'œuvre, pour une attribution prévue en 2016, qui sera finalement notifiée en mars 2017.

Le 30 novembre 2015, départ d'Amélie ASTRUC, la directrice adjointe de l'hydrologie et de la Bassée à l'EPTB, qui suivait le projet depuis le débat public.

- **2016 : Le choix de la maîtrise d'œuvre.**

Réunion des élus, 8 mars 2016

Une réunion à destination des élus du site pilote s'est tenue le **8 mars 2016** à Châtenay-sur-Seine. Elle avait pour but de revenir sur les actions menées en 2015 et de présenter aux élus les études programmées pour 2016. Les mesures d'accompagnement ont été évoquées également, ainsi que les questions foncières. Concernant le fonctionnement du site-pilote, qui continue de susciter questions et inquiétudes de la part des élus, Frédéric MOLOSSI a proposé une visite d'un des barrages-réservoirs géré par l'Institution, accueillie par tous avec enthousiasme.

Par ailleurs, le président de l'EPTB a proposé qu'un élu entre au jury de sélection de la maîtrise d'œuvre, dont la sélection allait avoir lieu dans les mois suivants, selon la procédure des marchés publics. L'appel à candidatures pour le marché de maîtrise d'œuvre avait été publiée le 9 février 2015. La remise des offres finalisées était alors prévue pour juin 2016.

Arrivée fin mars de Marc VINCENT, qui remplace Jean-Louis RIZZOLI, parti en retraite, à la Direction des services technique de Seine Grands Lacs.

Début avril, des entretiens individuels avec les élus du secteur du site-pilote ont été conduits par la SAFER. Il ressortait de ces entretiens des inquiétudes concernant les remontées de nappe pendant l'utilisation du site pilote et l'indemnisation de la faune piscicole, perdue en cas d'inondation des plans d'eau. Sur la base de ces premiers entretiens (communauté de communes de la Bassée-Montois, élus des 4 communes concernées par le casier pilote, élus de Vimpelles, Mousseaux-lès-Bray et Les Ormes-sur-Voulzie), la SAFER a mis en place une série de rencontres individuelles avec les propriétaires ayant des biens matériels à l'intérieur du site pilote.

Par ailleurs, un questionnaire élaboré par le maître d'ouvrage et soumis à l'appréciation de la garante, a été adressé à tous les propriétaires du site pilote. Il permettait de renseigner la référence cadastrale de son bien, son adresse, sa superficie, l'identité et les coordonnées du propriétaire (particulier ou personne morale ou publique), les aménagements et éventuelles constructions, les plantations (nature et âge), l'exploitation ou la location éventuelle, les usages.

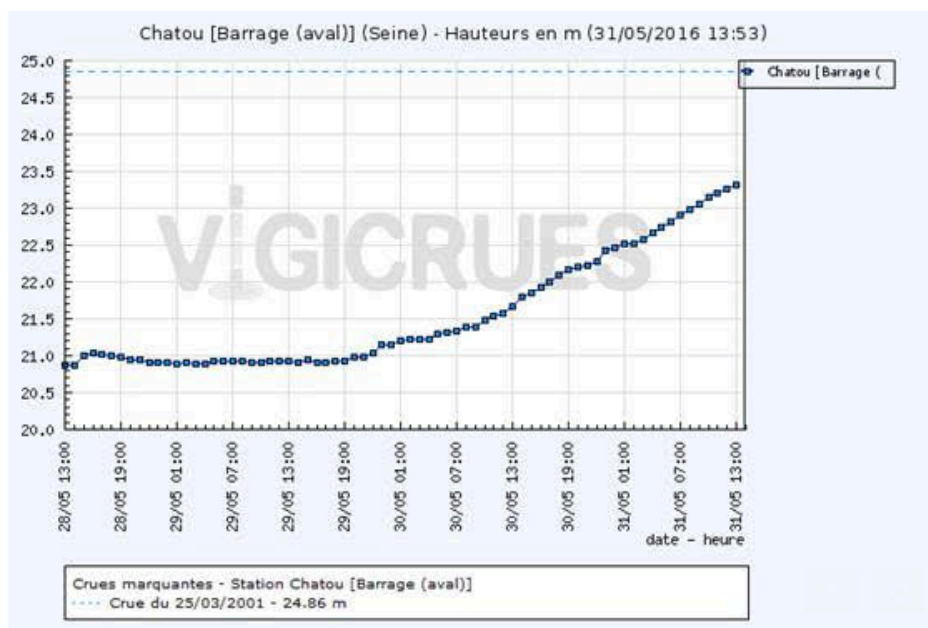
Réunion des propriétaires d'étangs, 24 mai 2016.

Cette réunion avait pour objectif de présenter la méthodologie de pêche et les propositions d'indemnisation des propriétaires de plans d'eau. Elle se tenait à Châtenay-sur-Seine.

Ont été évoquées : la question des poissons perdus, celle des poissons indésirables qui risquaient de rejoindre les étangs (silures, etc.) par le fait du remplissage du casier avec l'eau de Seine, les indemnisations envisagées. Le bureau d'étude Ecosphère présentait les résultats des inventaires piscicoles réalisés en 2014 et en 2016 sur le site pilote. Les investigations réalisées en 2016 avaient pour objectif de définir un état initial de référence sur le site pilote et ses abords ; de constituer un état de référence global pour l'ensemble du programme de la Bassée demandé par les services de l'État dans le cadre des études d'incidence ; d'alimenter l'appréciation des impacts cumulatifs avec le projet de VNF.

Dans les jours qui ont suivi cette réunion, durant laquelle les participants avaient déjà signalé les très hauts niveaux d'eau de la Seine, une crue exceptionnelle a eu lieu, dont le pic a été atteint le 3 juin. Je reproduis ci-dessous un message qui m'a été adressé par Claudine JOST, directrice de l'hydrologie et de la Bassée, le 31 mai.

En effet il s'agit d'une crue exceptionnelle pour la saison, provoquée par une très forte réaction de l'Yonne et des affluents franciliens dont le Loing qui enregistre une crue particulièrement forte (plus forte que 1910 par endroit)
 Le niveau va continuer à monter au moins jusqu'à la fin de la semaine.
 Vous pouvez voir l'évolution des niveaux et des débits sur Vigicrue : exemple à Chatou ci-dessous.



Commission des mesures d'accompagnement, 5 juillet 2016.

Initiée par Evelyne GUYON, sous-préfète de Provins (Seine-et-Marne), cette première commission avait pour objet de proposer une méthode de travail. Elle s'est tenue à la sous-préfecture de Provins, le **5 juillet 2016**.

Il a été convenu de retenir le fonctionnement suivant :

- La communauté de communes Bassée Montois recensait et coordonnait les projets des communes (les projets devant être suffisamment définis dans leurs contenus : objectifs, description, emplacements, montant estimatif) ;
- L'EPTB étudiait les propositions, vérifiait la comptabilité avec ses statuts ;
- La commission d'examen des mesures d'accompagnement proposait les projets à inscrire dans le cadre du projet de site pilote, discutait les montages financiers ;
- Le conseil d'administration de l'EPTB délibérait pour approuver les projets retenus.

Il a été décidé également qu'au cours des travaux de la commission, des échanges auraient lieu avec la Chambre d'agriculture, les Fédérations nationales de la chasse et de la pêche, les collectivités territoriales, l'A.G.R.E.N.A.B.A., etc., pour échanger sur les mesures d'adaptation et d'indemnisation.

L'EPTB a précisé que la politique foncière reposait à ce jour sur une acquisition foncière de l'emprise des digues et la mise en place de servitudes de sur-inondation pour l'indemnisation des propriétaires et des usages à l'intérieur de l'espace endigué. Par ailleurs, les services de l'Etat ont demandé au maître d'ouvrage de garantir la pérennité des mesures compensatoires, par l'acquisition foncière des emprises concernées ou la mise en œuvre de contrat de gestion « longue durée ».

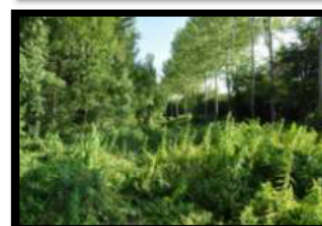
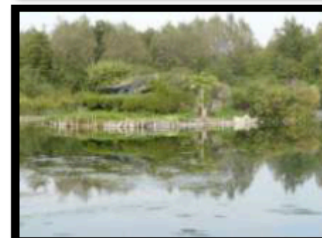
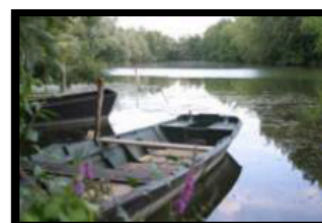
La communauté de communes de la Bassée-Montois a indiqué que les mesures devaient s'inscrire dans un projet de territoire et qu'elle s'engageait dans une démarche d'Ateliers de territoire. Dans le cadre de l'appel à projets « mieux vivre dans le péri-urbain », trois ateliers étaient prévus avec les partenaires au cours du 1^{er} semestre 2017. Il a été envisagé que la prochaine commission des mesures d'accompagnement puisse se tenir à l'issue de ces ateliers afin de bénéficier d'une cohérence d'ensemble des démarches.



L'intégration des usages dans le projet

Insertion

- **Pêche** : mise en place de pêcheries, pêches de sauvetage dans les noues
- **Chasse** : adaptations des huttes de chasse, ouvrages de franchissement et zones refuge pour la faune
- **Agriculture/Sylviculture** : mise à l'abri des matériels, fixation des stocks de grumes, nettoyage et enlèvement des chablis
- **Etangs de loisirs**: protocoles d'évacuation et mise en sécurité des engins et du matériel, alerte des propriétaires et gestionnaires
- **Etude particulière** pour la société de transport fluvial/port de plaisance



13

Une page de la présentation de Seine Grands Lacs.

Cette réunion intervenant un mois après la crue de la Seine de juin 2016, Frédéric MOLOSSI a rappelé que si le site entier (dix casiers) avait été utilisé lors de cette crue d'ampleur majeure, on aurait relevé une baisse du niveau de d'eau de 1 mètre à Melun, et 40 cm à Paris. Avec le seul site-pilote, on aurait eu 5 cm de moins à Paris. Cela peut paraître insignifiant, mais quelques centimètres suffisent parfois à préserver une ligne de RER, un hôpital, une infrastructure particulière. Une réunion à la Mairie de Paris était prévue pour faire le point après les inondations de juin.

Ont été pointées du doigt également les résistances de l'État à s'engager financièrement dans ce projet, le président de Seine Grands Lacs espérant que la crue majeure de la Seine de juin 2016 permettrait de réveiller les consciences.

Visite du lac-réservoir de la forêt d'Orient, 28 septembre 2016.

Comme l'avait proposé et annoncé Frédéric MOLOSSI lors de la réunion des élus en mars 2016, une visite technique a été organisée par le maître d'ouvrage. Elle s'est déroulée le **28 septembre 2016**, réunissant une trentaine de personnes, essentiellement des élus, durant une journée entière, sur le site du Lac de la forêt d'Orient, dans l'Aube (à l'est de Troyes). La visite s'est déroulée en car. Elle a permis aux participants de suivre un certain nombre de présentations (gestion et surveillance des lacs-réservoirs, visite du canal d'amenée et de la digue), de visiter un centre d'actions pédagogiques (éducation à l'environnement, classes nature), de découvrir différentes facettes du développement économique autour d'un projet hydraulique et environnemental (pêche, observatoire d'oiseaux, piste cyclable), ainsi que certaines actions de restauration écologique (réseau de mares et lutte contre les espèces exotiques envahissantes) dont certaines en partenariat avec le Parc naturel de la forêt d'Orient.

Cette journée, qui s'est déroulée sous un soleil radieux et dans un cadre remarquable, a permis à tous les participants d'appréhender à la fois les compétences du maître d'ouvrage en matière de gestion d'un tel ouvrage, et les possibles développements touristiques, écologiques, économiques, autour d'un équipement du même genre.

Aurélié PAINDAVOINE, chef de projet foncier-environnement, a rejoint la direction de l'hydrologie et de la Bassée début septembre 2016 et participe à cette journée.

- **2017 : Le projet se précise.**

Réunion des élus, 17 février 2017

La traditionnelle réunion de début d'année entre le Président de l'EPTB et les élus du site pilote s'est tenue le **17 février 2017**, à Égigny. Frédéric MOLOSSI a fait le point sur une année 2016 marquée par la crue, mais aussi par la réactualisation et la mise en cohérence du projet avec le SDAGE.

Il est revenu sur les suivis faune-flore et suivis hydrogéologiques qui ont été réalisés en 2016. Il a fait état également de la lettre du Premier Ministre à la suite des inondations, et des préconisations qui allaient dans le sens d'une validation ferme du projet à l'échelle gouvernementale. Il a enfin expliqué les évolutions structurelles qu'allait connaître l'EPTB dans le cadre des lois NOTRe, MAPTAM, etc. et son intégration dans un syndicat mixte élargi à de nouveaux acteurs (Métropole du Grand Paris, départements, etc.), proposant que la Communauté de communes Bassée Montois participe aux échanges préalables en vue d'intégrer le syndicat mixte.

La nouvelle sous-préfète de Provins, Laura REYNAUD, tout en rappelant que le territoire était en plein développement et en soulignant l'importance que le projet s'insère dans ce développement, a assuré qu'elle suivrait de près le travail conduit par les Ateliers du Territoire, en cours d'élaboration. Frédéric MOLOSSI s'est engagé à faire une réunion dès que ces Ateliers auront finalisé leurs travaux.

Aurélié PAINDAVOINE a présenté la stratégie foncière envisagée par Seine Grands Lacs et les principes d'une convention de veille foncière avec la SAFER.

Les études prévues en 2017



Vallée alluviale et plans d'eau réaménagés, avec des hautes-fonds et des berges héliophytiques situées en zone douce.



Aménagement / réalisation de marais, zones humides (marais, chenaux, ouvrages hydrauliques...)

• **Groupe retenu: SETEC – ARTELIA – ECOSPHERE – LWA**

• **Démarrage en mars 2017 :**

- études préliminaires
- construction et calage des modèles hydrauliques et hydrogéologiques

• Poursuite des reconnaissances

- micro-topographie et bathymétrie complémentaires
- géotechnique et géophysique
- suivi piézométrique

Rendez-vous en individuel avec les associations.

Commencées en décembre 2016 avec la Réserve naturelle de la Bassée, les fédérations de pêche et de chasse, l'Agence de l'Eau, la maîtrise d'ouvrage a poursuivi les rencontres avec la chambre d'agriculture et l'ANVL (association des naturalistes de la vallée du Loing).

Des résistances sur le terrain.

La pose des piézomètres s'est également poursuivie, mais s'est heurtée, sur l'un des terrains de l'indivision LEGENDRE, au refus des propriétaires de laisser entrer les équipes sur leur propriété. Le maître d'ouvrage, sachant que d'autres relevés devaient être réalisés sur la propriété LEGENDRE (levés topographiques et géotechniques), a sollicité la garante afin de réfléchir avec elle à une solution de médiation ; le principe d'une réunion des onze co-indivisaires dans les locaux de Seine Grands Lacs et en présence de la garante a été accepté par tous et une date convenant au plus grand nombre a été recherchée (voir ci-dessous, p. 31).

Réunion avec les propriétaires, 4 mai 2017.

Le **4 mai 2017**, s'est tenue à Châtenay-sur-Seine, une réunion avec les propriétaires du site pilote, qui a rassemblé une trentaine de personnes. Il faut savoir que 130 parcelles appartiennent aux communes, représentant 31% de la surface totale ; environ 500 parcelles privées occupent le reste du site pilote, pour environ 80 propriétaires. De nombreuses questions ont été posées par les propriétaires présents ; elles portaient essentiellement sur :

- le prix du foncier, pour les terrains agricoles, pour les étangs, pour les habitations ;
- l'incidence du projet sur la nappe (remontées de nappe et infiltrations dans les caves en période de stockage de l'eau) ;

- le montant de l'opération, des études et investigations ;
- le volume des matériaux utiles pour la construction des digues ;
- le choix du site pilote, remis en cause par certains propriétaires ;
- les usages et le périmètre de protection ;
- l'inquiétude des destructions causées sur les propriétés par la mise en eau du site.

Le maître d'ouvrage a tenté de répondre de manière aussi précise et détaillée que possible. Il s'est voulu rassurant et constructif.

Réunion de présentation des résultats, 27 juin 2017.

Le **27 juin 2017**, s'est tenue à Châtenay-sur-Seine une réunion de présentation des expertises écologiques.

Cette réunion avait pour objectif la présentation aux structures associatives et environnementales, ainsi qu'aux élus locaux, des résultats des expertises menées par Ecosphère en 2016 sur le site pilote et les sites de valorisation écologique.

Ecopshère a présenté les résultats des inventaires. Au vu des investigations, voici ce qui en est ressorti :

- Le site pilote présente des intérêts floristiques et faunistiques ponctuels, mais qui restent limités par rapport au reste du territoire de la Bassée.
- Le site de valorisation n°1 présente un fort potentiel de restauration des habitats humides et aquatiques.
- Le site de valorisation n°2, complémentaire au premier site, présente un potentiel de restauration des habitats humides et aquatiques plus faible.
- Le site de valorisation n°3 présente un fort potentiel de restauration par réouverture et diversification des habitats herbacés humides ou secs autour de l'Auxence. Point particulier, Ecosphère y a identifié une importante station de Violette élevée. Elle constitue la plus grosse population connue en aval de la Bassée.
- Le site de valorisation n°4 présente un fort potentiel de restauration par diversification des habitats, notamment humides para-tourbeux et friches sèches calcicoles.
- Le site de valorisation n°5 présente des enjeux plus localisés et un potentiel de restauration lié au rétablissement de la dynamique fluviale et de restauration des berges.
-

D'une manière générale, l'abandon des pratiques de gestion a entraîné l'homogénéisation des milieux et la disparition des espèces patrimoniales. Le principal objectif des actions de restauration est une diversification des milieux avec une réouverture des boisements les plus récents afin que ces espèces puissent de nouveau s'exprimer.

Mme CHARLE, vice-présidente de la Communauté de communes Bassée-Montois a exprimé le souhait que les élus soient associés lors de la phase de concertation avec les propriétaires des sites de valorisation écologique. Seine Grands Lacs a indiqué que, dans la continuité des échanges précédents, la communauté de communes et les élus locaux seraient associés à la démarche.

M. GAVELLE, président de la fédération de pêche, bien que satisfait des inventaires réalisés, a indiqué qu'il restait des questions sans réponses. Il a en outre demandé que dans le cadre des actions de valorisation écologique, un rapprochement avec les services de VNF soit engagé afin de maintenir la ligne d'eau du barrage de Marolles à un niveau plus élevé qu'en temps normal, afin de garantir la fonctionnalité des connexions hydro-écologiques avec les bras de Seine et bras morts.

Seine Grands Lacs a défini deux types de suivis à engager : suivi de l'évolution des habitats et des espèces suite aux travaux et à la mise en service de l'ouvrage ; suivi de l'efficacité des mesures par rapport aux objectifs poursuivis.

Le maître d'ouvrage a proposé de mettre en place un atelier de réflexion, et d'y associer toutes les structures volontaires.

Une stratégie de concertation affinée, fin août 2017.

Le prestataire en charge de la concertation dans le groupement de maîtrise d'œuvre a préparé durant l'été un projet de stratégie de concertation. Les modalités proposées ont été largement partagées avec la garante, puis discutées et retravaillées avec elle.

Réunion avec l'indivision LEGENDRE, 5 septembre 2017.

Le maître d'ouvrage a réuni les co-indivisaires de la famille LEGENDRE dans ses locaux à Paris, le **5 septembre 2017**, en présence de la garante. A cette rencontre, qui rassemblait 7 personnes sur 11 de l'indivision (certains représentaient leurs frères et sœurs), assistaient Claudine JOST, directrice de l'hydrologie et de la Bassée, Marc VINCENT, directeur des services techniques, Aurélie PAINDAVOINE, chef de projet foncier-environnement, Pascal LAUGIER, chef de projet technique récemment arrivé chez Seine Grands Lacs. La réunion avait pour objectif de livrer un point d'information sur le projet et de répondre aux questions des participants, en particulier sur les investigations à venir (levés bathymétriques et topographiques sur leurs parcelles, reconnaissances géophysiques et sondages, reconnaissances géotechniques) et sur la stratégie foncière de l'EPTB.

Beaucoup de questions ont été posées, tant d'ordre technique que juridique. Les échanges ont été parfois vifs, certains mettant en cause le sérieux des études conduites par la maîtrise d'œuvre, et le droit de l'EPTB d'intervenir sur leurs propriétés. La garante a dû intervenir à plusieurs reprises pour calmer les discussions et permettre de poursuivre les discussions, en particulier autour des questions foncières. L'un des membres de l'indivision rappelle que leur propriété va subir les plus gros inconvénients du chantier, qui va durer deux ans. Un autre a expliqué pourquoi la famille refusait qu'on entre sur ses propriétés. La réunion s'est conclue dans un climat apaisé.

Un compte-rendu de cette réunion a été rédigé par Seine Grands Lacs et adressé à tous les co-indivisaires, assorti du diaporama de la présentation.

M. Yves LEGENDRE a demandé, par courrier du 16 octobre 2017, que le compte-rendu de la réunion soit actualisé et prenne compte des observations et ajouts qu'il a mentionnés. Il a souhaité également que des réponses plus précises soient apportées à ses questions concernant la réalisation des investigations techniques, les variantes au projet étudiées, le foncier. L'équipe de Seine Grands Lacs a apporté à M. LEGENDRE une réponse détaillée, validée par la garante, le 20 novembre 2017.

Réunion d'information des élus locaux, 7 novembre 2017.

Le président de Seine Grands Lacs a rencontré à nouveau les élus pour les informer de l'avancée technique du projet. Cette réunion s'est tenue à Gravon. Les représentants de l'équipe multidisciplinaire qui compose la maîtrise d'ouvrage étaient présents (Land'Act, Setec) et ont pu approfondir la présentation des études préliminaires, la démarche paysagère, les actions de valorisation écologique. L'équipe de l'EPTB a rappelé sa stratégie foncière et précisé les mesures d'accompagnement.

Les propositions issues des Ateliers du territoire ont été présentées, ainsi que les modalités de concertation et de communication en 2018. Frédéric MOLOSSI a indiqué que, durant l'année 2018, des visuels seraient présentés aux élus, afin qu'ils puissent se figurer l'insertion paysagère du site pilote et s'approprier au mieux le projet.

- **2018 : Les premiers visuels de l'ouvrage.**

Nouvel épisode de crue, janvier 2018.

L'année 2018 s'est ouverte sur une crue importante de la Seine, qui a mobilisé les équipes de l'EPTB. Une fois de plus, il a été démontré la fragilité de la région Ile-de-France durant ces épisodes exceptionnels. En Bassée, le maître d'ouvrage a dû opérer de nombreuses reconnaissances en lien avec la crue, qui a provoqué plusieurs débordements de nappe dans le secteur. Cette crue a résulté de la conjonction de fortes pluies en novembre et décembre 2017, et de deux épisodes successifs de crue en janvier 2018 (considérés par Seine Grands Lacs comme un seul événement).

Charte de participation du public, février 2018.

Seine Grands Lacs a signé, en février, une charte de participation du public. Conçue et réalisée par le ministère de la Transition écologique et solidaire en novembre 2016, cette charte de participation du public énonce les valeurs et principes définissant le socle d'un processus participatif vertueux. La démarche fixe également des conditions à respecter par les participants (respect des études réalisées, d'échange constructif, etc.) et, en quatre articles, définit les modalités d'une participation réussie.

Pour information : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Charte_participation_public.pdf.

L'équipe projet du site pilote de la Bassée a considéré que la signature de cette charte conduirait à un renforcement de leur position de transparence et d'échange sincère avec tous les publics engagés dans la concertation. La garante a soutenu cette démarche, qui allait dans le sens des efforts déployés par le maître d'ouvrage pour associer le public à l'élaboration du projet.

Commission des élus locaux, 9 avril 2018.

Le Président de l'EPTB a réuni à nouveau les élus locaux en début d'année. La rencontre s'est tenue le **9 avril 2018** à Saint-Sauveur-lès-Bray. Elle avait pour objectif de faire le point sur l'avancement du projet et de présenter le résultat de la dernière phase d'études (tracé des digues 2017, station de pompage et possibilité d'en ouvrir le toit au public...).

Différents tracés sont présentés, dont l'un est privilégié par les élus, évitant au maximum les zones à enjeux écologiques. La responsable du projet, Claudine JOST, explique aux maires le principe des remontées de nappe et la nécessité de poser des drains en pied de digue. Tous les aménagements nécessaires seront mis en place, assure Frédéric MOLOSSI.



Tracés privilégiés

Tracés / Volume

- Tracés de **moindre impact environnemental** : évitement d'une zone écologique sensible
- Dignes en **retrait de l'Auxence** et de la Seine (~25 m)
- Débit de pompage de 42 m³/s

Tracé C retenu

Caractéristiques	Tracé C	Tracé D
Superficie	360 ha	378 ha
résumé	- Impacts environnementaux, usages et de foncier	+ 2 plans d'eau de pêche - 1,2 M€

La station de pompage est également évoquée, et ses caractéristiques techniques présentées. Sont discutés également les usages (activité de batellerie...), les accès et les digues, etc. dont le détail sera réfléchi en collaboration avec les habitants et les propriétaires. Enfin, un retour est fait sur la crue de janvier 2018 : « au regard des caractéristiques de la crue, le site pilote aurait été alimenté du 25 au 27 janvier 2018 (pendant 66h). Le volume de 10 millions de mètres cubes aurait été maintenu jusqu'au 5 février 2018, début de la vidange gravitaire » indique Claudine JOST.

Pour mémoire, la vidange est enclenchée quand la hauteur d'eau à Montereau-Fault-Yonne au début de pompage est inférieure de 20 cm. Cette action aurait permis une baisse du niveau d'eau de 10 cm à Montereau. Emmanuel MARCADET, maire de Bray-sur-Seine, rappelle que l'hôpital de Montereau était en alerte et à 3-4 cm d'évacuer, démontrant l'intérêt du seul site pilote pour une crue de ce type.

Réunion du comité environnement, 11 avril 2018.

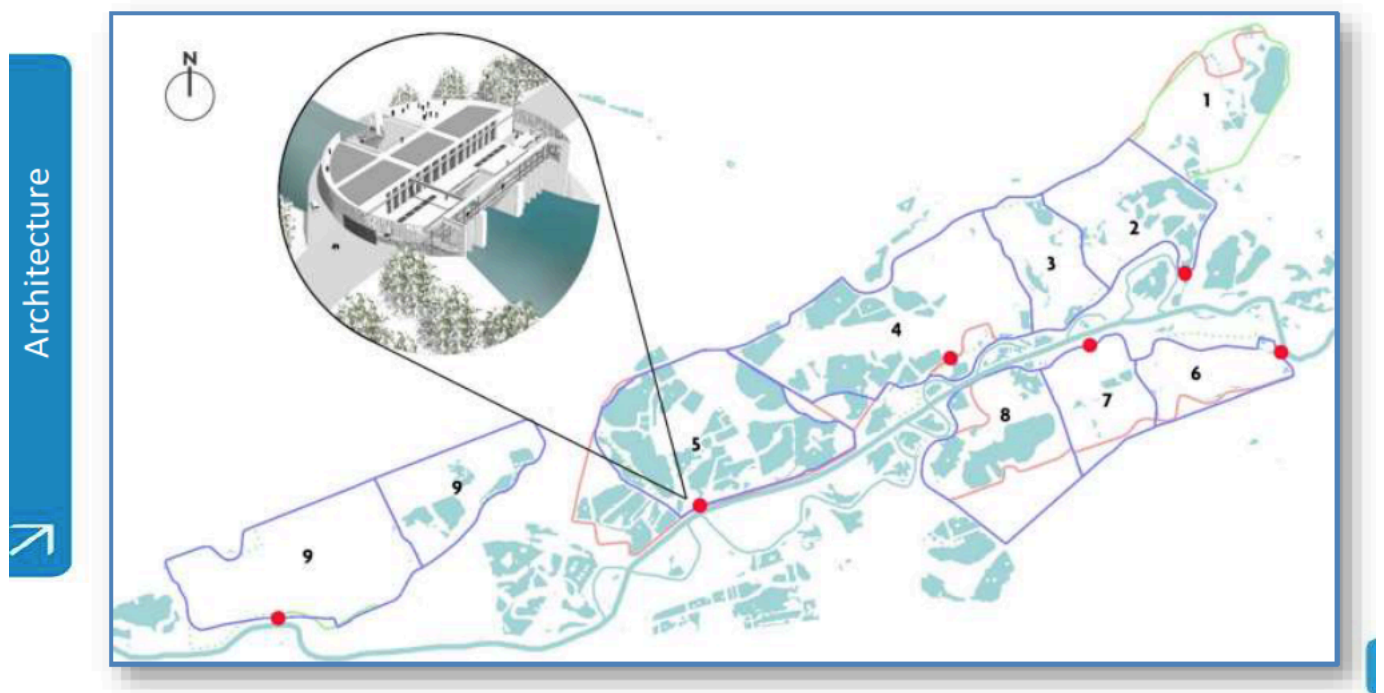
Le comité environnement, qui a réuni le **11 avril 2018** à Balloy une bonne vingtaine de personnes, avait pour objectif la présentation aux structures associatives et environnementales, aux acteurs socio-professionnels et aux élus locaux, des résultats des études préliminaires ainsi que des actions de restauration et d'entretien envisagées sur les sites de valorisation écologique. Les divers opérateurs de la maîtrise d'œuvre sont intervenus pour présenter ces résultats.

Le temps de questions/réponses a été l'occasion pour les acteurs présents de poser nombre de questions très techniques, mais aussi de formuler leurs inquiétudes ou leurs craintes dans des domaines divers (pêche, sédiments, cheminements sur les digues, accès pour les propriétaires, survie des espèces végétales, nature des boisements, réalimentation des méandres, mesures de compensation, etc.).

L'équipe de Seine Grands Lacs s'est efforcée d'y répondre aussi précisément que possible. Lors de la diffusion du compte rendu à tous les participants et invités, fin avril, d'autres questions ont été posées par le chargé de mission de l'Agence régionale de la biodiversité et le président de l'ANVL, auxquelles Claudine JOST a répondu de manière détaillée, en particulier sur les matériaux de construction des digues et les diverses filières d'approvisionnement étudiées par l'EPTB.



Station de pompage - positionnement



Station de pompage



Vues depuis la rive de Gravon dans sa configuration actuelle et avec l'insertion de la

Deux planches de la présentation, montrant les simulations d'insertion de la station de pompage.

Une législation complexe et parfois discutée

En mars 2018, l'équipe projet avait transmis des conventions pour la réalisation de sondages géotechniques à l'ensemble des propriétaires concernés. Trois propriétaires avaient refusé l'accès à leur propriété.

Dans ce cas, le maître d'ouvrage sollicite un arrêté préfectoral pour organiser ces sondages. La procédure est la suivante :

- les propriétaires sont convoqués à des dates précises en présence des maires concernés ;
- en l'absence du propriétaire, le maire désigne un représentant pour signer l'état des lieux avant travaux, et les travaux peuvent commencer ;
- si l'accès à la propriété est clôturé, il faut alors saisir le juge des libertés pour l'intervention de la gendarmerie.

En avril et mai 2018, des différends ont opposé certains membres de l'indivision LEGENDRE au maître d'ouvrage, lequel avait fait pratiquer des investigations géotechniques et leurs états des lieux sur la propriété des LEGENDRE. Des courriers ont été échangés entre Yves LEGENDRE et Pascal LAUGIER, chef de projet technique, pour préciser les conditions juridiques de ces investigations, conduites par des prestataires qui ont pénétré sur la propriété, en présence d'un officier de police judiciaire. M. LEGENDRE faisait valoir les articles de loi du 29 décembre 1892 et considérait que cette intrusion, en l'absence d'autorisation de sa part, était une violation de sa propriété.

Les échanges ont été systématiquement transmis à la garante, qui a recommandé à l'équipe projet la plus grande vigilance dans le respect des réglementations en vigueur.

Atelier usages/accès, 31 mai 2018.

Un atelier s'est tenu le **31 mai 2018** à Egligny, rassemblant une vingtaine de personnes, élus et propriétaires sur le site pilote.

Lors de l'atelier, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre ont présenté :

- l'avancée des études, en particulier sur la station de pompage ;
- la stratégie foncière, avec les multiples usages à intégrer, mais aussi la servitude de sur-inondation ;
- l'approche paysagère (perception des digues, entrée de ville de Châtenay-sur-Seine, maquette 3D).

Les participants se sont ensuite répartis autour de trois tables, pour un travail en groupe de réflexion sur les accès et les circulations sur la digue. Ils ont rassemblé les résultats de leur recherche au moyen de pions et de flèches post-it sur la carte support à leur disposition. Le temps de travail écoulé (1h30 environ), un rapporteur de chaque table est venu présenter à tous les participants la carte support travaillée par son équipe.

A l'issue de la restitution, les participants ont largement débattu la limitation des accès vers l'intérieur du site : les élus communaux souhaitaient laisser libre l'accès aux chemins communaux, tandis que certains propriétaires souhaitaient limiter les accès.

Le maintien de l'ouverture du plan d'eau sud sur la Seine a également fait l'objet de vifs échanges : l'AAPMA souhaitait maintenir cet accès lié à la Seine, tandis que les propriétaires ont noté plusieurs incivilités de la part de pêcheurs ayant pénétré et dégradé leurs espaces privés.

Le compte-rendu de la réunion, validé par la garante, a été adressé à tous les participants.

Le 30 juin 2018, départ de Claudine JOST, la directrice de l'hydrologie et de la Bassée à l'EPTB, qui suivait le projet depuis plus de dix ans ; Grégoire ISIDORE lui succède à partir de septembre.

Synthèse des études préliminaires, septembre 2018.

Seine Grands Lacs a publié, en septembre 2018, une plaquette d'information (8 pages reliées, en quadrichromie, format A4) reprenant les éléments essentiels du projet, ses objectifs, ses effets, les études des deux années précédentes, les principes d'aménagement, les composantes techniques, le traitement paysager, les actions de valorisation écologique.



Esquisse du traitement paysager de la digue entre Seine et étang - Land'Act



Perception de la géométrie de la digue le long de la RD 95 - Land'Act

L'aménagement du site pilote constitue une opportunité de valoriser la vallée alluviale de la Bassée aval. C'est une occasion unique d'améliorer sa perception et sa lisibilité en ouvrant à la vue certains espaces naturels en aménageant quelques percées visuelles :

- Le réseau de digues, ponctué de rampes d'accès, sera ouvert aux modes doux ;
- Les talus seront adoucis et entièrement végétalisés. Des percées aménagées dans les bois existants offriront des points de vue remarquables ;
- Les promeneurs pourront apprécier les points de vue offerts depuis la terrasse-belvédère de la station de pompage, tandis que les pêcheurs bénéficieront d'un accès préservé en bord de Seine ;
- Les fossés en pied de digues permettront de reconstituer des milieux d'intérêt écologique avec des connexions possibles aux mares et aux zones humides nouvellement aménagées.

Par ailleurs, l'aménagement du site pilote s'intégrera aux réseaux de cheminements envisagés à l'issue de l'Atelier des Territoires qui s'est tenu en 2017-2018 sur le périmètre de la Communauté de Communes de la Bassée-Montois.

Extrait de la synthèse, septembre 2018

Ce document a été adressé par boîmage sur les 12 communes, et par courrier postal à l'ensemble des acteurs locaux, élus, propriétaires, associations, services de l'État, etc.

Atelier de présentation du fonctionnement du site pilote, 27 novembre 2018.

Cet atelier, qui se déroulait à Châtenay-sur-Seine, a permis d'entrer dans le détail de fonctionnement du futur ouvrage, et aux participants de poser leurs questions et de donner leur avis.

Les prestataires « pêche » ont fait la synthèse des rencontres individuelles menées entre l'été et l'automne 2018. De nombreuses questions ont été posées par les personnes présentes : comment éviter que de l'eau de Seine polluée arrive dans la darse ? Comment éviter, en période de remplissage, que les poissons ne s'échangent d'un plan d'eau à l'autre ou de la Seine vers les plans d'eau, et que des espèces indésirables ne colonisent les étangs de pêche ? etc.

Le travail mené par la Fédération de Chasse de Seine-et-Marne a également été présenté (chasse au gibier d'eau, repérages des points de passage de la faune pendant le remplissage...).

La vingtaine de participants s'est ensuite répartie autour de tables pour un travail en groupe, et a réfléchi aux questions de « déclenchement et alertes », « évacuation et sécurisation », « remplissage » et « vidange et retour sur

site ». Comme dans l'atelier précédent, des rapporteurs ont exprimé les résultats de chaque table et les points de vue ont été mis en commun et partagés.

Table 1

Quel(s) moyen(s) ?	Classer par ordre de priorité	H-48	Quand?	H-24
Signal visuel aux accès	Appel téléphonique			X
SMS	SMS			X
Appel				
Voiture patrouille avec sirène	Voiture de patrouille			X
Alarme	Alarme			X
Mairie / Préfecture / Communes / Gendarmes / Secours	E-mail			X

Réflexion 1 : Quelles modalités d'information et d'alerte pour la mise en sécurité des biens et des personnes ?

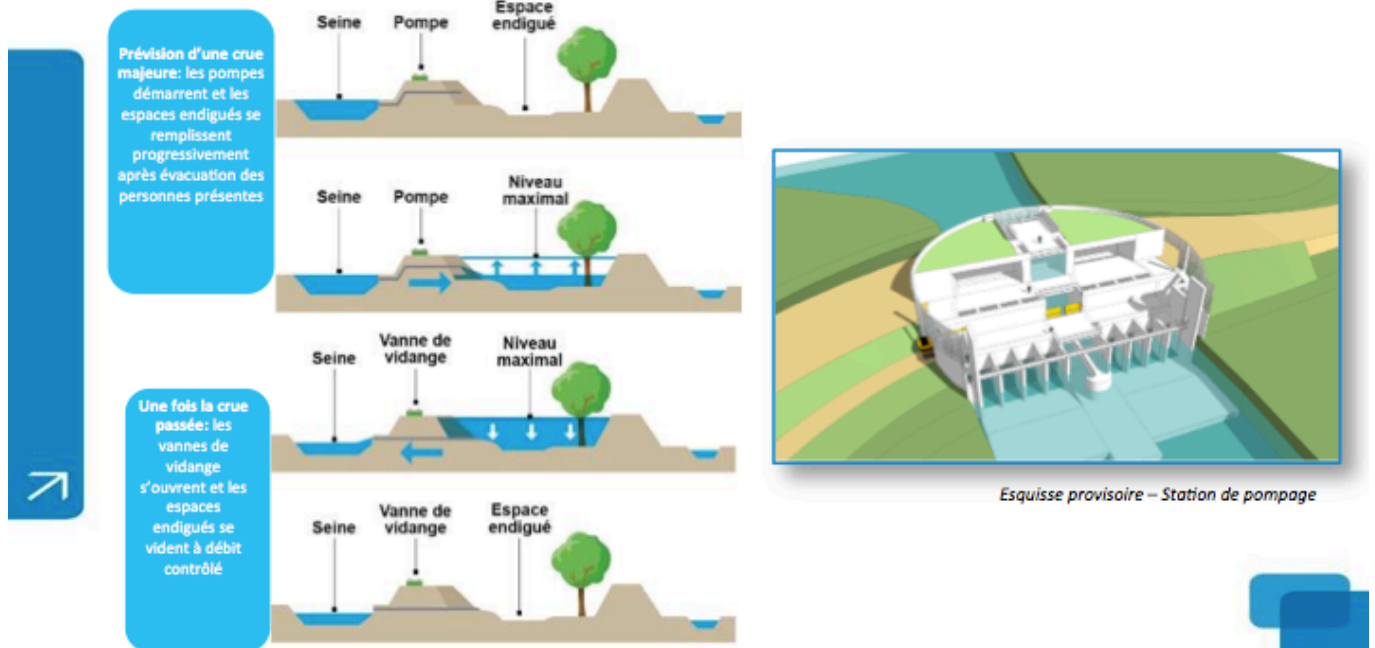
Exemple de tableau rempli par un groupe de participants.

Réunion autour du Préfet de la Région Ile-de-France, 14 décembre 2018.

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de la Seine et de la Marne franciliennes, Michel CADOT, préfet de Région, a souhaité faire un point sur l'avancement du projet, le calendrier prévisionnel et les mesures compensatoires. Il a pour cela réuni les acteurs à la Préfecture de Seine-et-Marne, à Melun, autour de la Préfète de Seine-et-Marne, Béatrice ABOLLIVIER, le **14 décembre 2018**.

Les équipes de Seine Grands Lacs ont présenté le projet et répondu aux questions du préfet.

Le principe de fonctionnement



Une des images de la présentation de Seine Grands Lacs à Melun.

Le préfet souhaitait, outre faire le point sur le projet, engager la discussion avec les parlementaires, recueillir leurs attentes éventuelles, et mettre en place l'articulation avec l'ensemble du territoire ; il voulait également revenir sur certains sujets annexes, comme l'électrification de la ligne Paris-Troyes et la mise à grand gabarit de la Seine par VNF (projet Bray-Nogent), conscient sur ce dernier qu'il était souhaitable de coordonner les procédures d'enquête publique en dépit d'un report de financement au prochain CPER de 2028.

Concernant le site pilote, l'EPTB indique le montant de l'opération et son financement font l'objet de la répartition suivante : État 50%, Métropole 30%, EPTB 20%. Le calendrier fait alors état d'une enquête publique au premier semestre 2020.

En décembre 2018, départ de Marc VINCENT, directeur des projets de l'innovation, qui suivait le projet du site pilote de la Bassée depuis trois ans.

- **2019 : Réunion publique, derniers ateliers et comités.**

Synthèse des études d'avant-projet.

Publiée en mars 2019, cette plaquette de 8 pages, format A4, illustrée en quadrichromie, reprend les éléments essentiels du projet : fonctionnement du site pilote, caractéristiques techniques, tracé des digues, intégration environnementale, usages et accès, planning prévisionnel.

Réunion publique, 26 mars 2019.

Avec la concrétisation du projet et la tenue des divers ateliers, le maître d'ouvrage était en mesure de présenter au public, dans le détail, les résultats des études d'avant-projet. C'était l'objet de cette réunion publique, qui s'est tenue dans la salle des fêtes de Bray-sur-Seine le **26 mars 2019** et a réuni environ une centaine de personnes.

A l'entrée de la réunion, des propriétaires qui se revendiquaient de l'association ADIB (association de défense des intérêts de la Bassée) distribuaient un trac intitulé *CONTRE le saccage du site « Bassée et plaines adjacentes »*, dans lequel le projet, jugé « hasardeux et coûteux », était présenté comme une menace pour la biodiversité.

Durant la réunion, au terme d'une présentation qui reprenait les éléments essentiels du site pilote, son fonctionnement et ses caractéristiques, le public a pu échanger avec l'équipe-projet et poser les questions qui préoccupaient encore bon nombre d'habitants de la Bassée, en particulier ceux des communes du site pilote, mais également les représentants des associations de protection de la nature, les chasseurs, les pêcheurs et les autres usagers. Les principales questions ont porté sur : le remplissage du site pilote, les modalités de construction de la digue, les liens entre le projet de Seine Grands Lacs et celui de VNF (des représentants du projet Bray-Nogent étaient présents et ont pu s'exprimer), la préservation de l'environnement et de la qualité de l'eau des étangs et des nappes phréatiques.



Les digues – le long de la RD 95

Les ouvrages



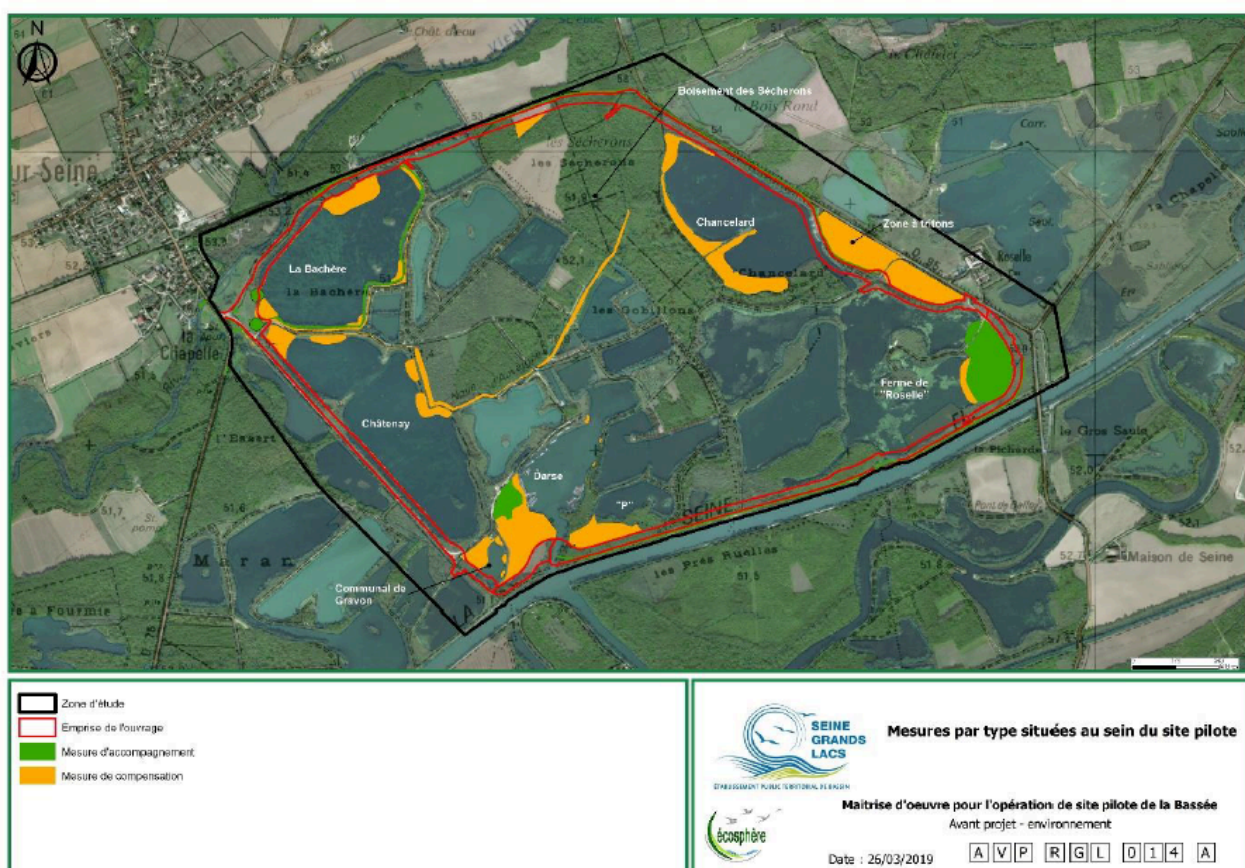
30

Une planche de la présentation.

A l'issue de la réunion, Frédéric MOLOSSI s'est engagé à examiner chaque situation individuelle des propriétaires. Il s'est félicité de la qualité de la concertation, et a réaffirmé sa conviction qu'il fallait poursuivre le dialogue, même si les échanges étaient parfois un peu rugueux.

Atelier de réflexion sur les suivis écologiques, 7 mai 2019.

Le 7 mai 2019, s'est tenu à Châtenay-sur-Seine un atelier de réflexion sur une journée entière. Il faisait suite à la concertation avec les acteurs du territoire de décembre 2017, dont l'objectif était alors de recueillir les souhaits en matière de suivis écologiques, d'anticiper les besoins éventuels d'inventaires et d'alimenter les réflexions de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet atelier, 18 mois plus tard, devait permettre de valider les suivis écologiques, d'identifier les priorités en termes de suivis, de déterminer les étapes suivantes de concertation compte tenu du calendrier du projet. La trentaine de participants qui s'étaient inscrits à l'atelier avaient reçu par mail, quelques jours auparavant, un document préparatoire de 66 pages, dont ils pouvaient prendre connaissance avant l'atelier.



Une planche de la présentation à l'atelier.

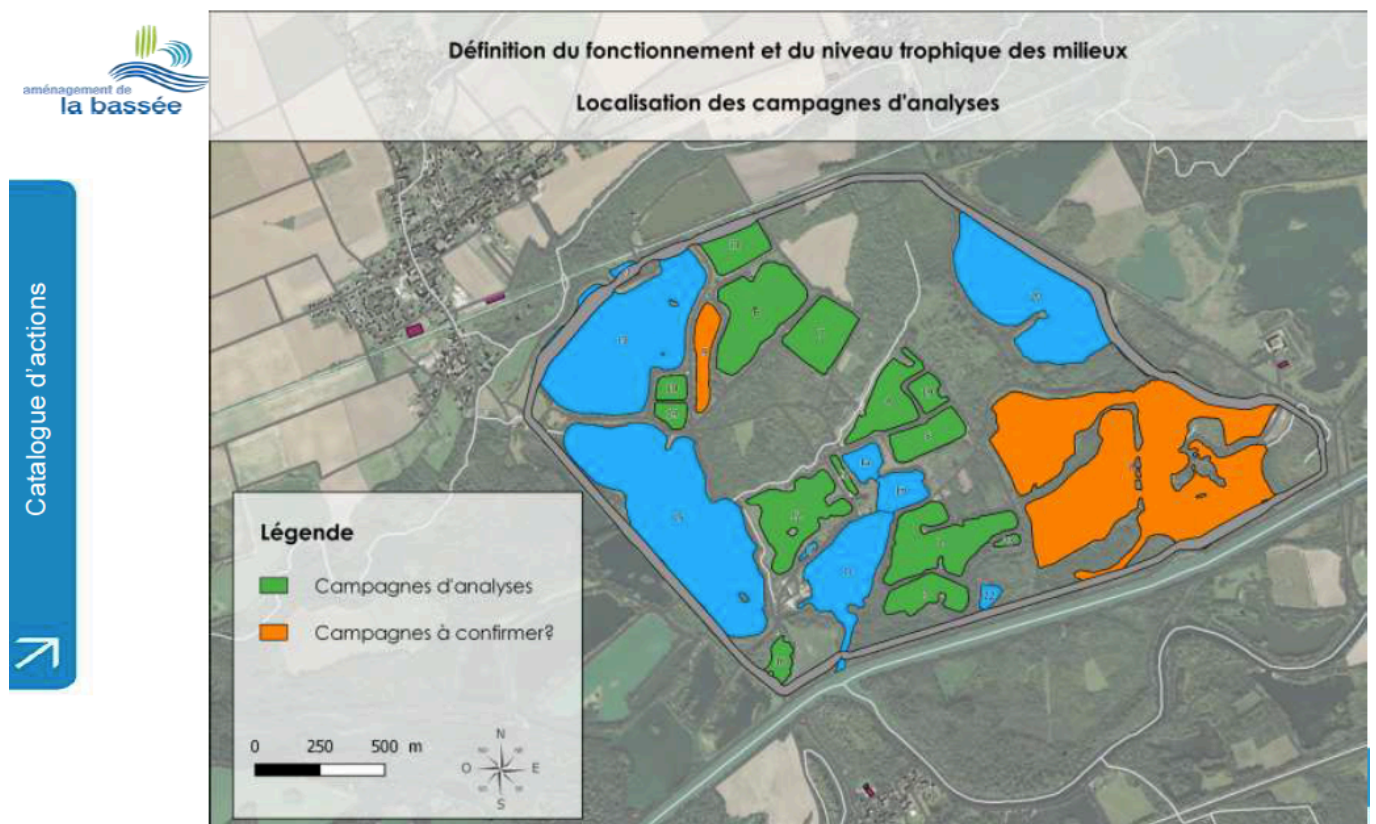
Les échanges entre les participants, les représentants d'Ecosphère et la maîtrise d'ouvrage ont été très denses et nourris de l'expérience des uns et des autres. Un compte-rendu de l'atelier a été rédigé et adressé à tous les participants.

Réunion avec les propriétaires et usagers du site pilote, 11 juin 2019.

Une nouvelle réunion s'est tenue le **11 juin 2019**, à Egligny. Elle était consacrée à la servitude de mise en eau, ainsi qu'à l'indemnisation des dommages causés lors de l'utilisation du casier. Les différentes mesures d'adaptation des pratiques des propriétaires et les indemnités étaient également à l'ordre du jour. Cette réunion a rassemblé 35 personnes. En préalable à la présentation de Seine Grands Lacs, plusieurs personnes ont exprimées leurs inquiétudes (perte de valeur foncière et d'usage de leurs plans d'eau, prix des domaines estimés trop bas, manque à gagner pour les activités de pêche et de chasse, etc.). Le sentiment que ce projet ne peut profiter aux habitants de la Bassée, qu'il n'est utile qu'aux Parisiens sans apporter de bienfaits au territoire est à nouveau exprimé. L'absence exceptionnelle de la garante est regrettée.

L'équipe projet a rappelé, en ouverture de sa présentation, que toutes les solutions de compensation proposées avaient été conçues en concertation avec les habitants, au fil des nombreux ateliers et réunions sur le terrain.

Ont été abordées les questions de servitude de sur-inondation, les prescriptions aux propriétaires, les activités soumises à autorisation préalable ou interdites, les droits à indemnisation, les actions en faveur de la pêche (piégeage, pose de clôtures, réempoissonnement post-vidange, indemnisation des sites commerciaux), les actions pour la chasse (protocoles de comptage, adaptation — sauvegarde des animaux, aménagement de refuges pour le petit gibier —), indemnités pour l'activité sylvicole, pour l'activité agricole, adaptation et indemnités pour les propriétaires.



Un compte-rendu exhaustif de la réunion a été rédigé et adressé à toutes les personnes présentes et invitées.

Comité des élus locaux, 2 décembre 2019.

Le Président de l'EPTB est revenu vers les élus locaux en fin d'année. La rencontre s'est tenue à Saint-Sauveur-lès-Bray, le **2 décembre 2019**. Elle avait pour objet de faire le point sur l'avancement du projet et d'évoquer les mesures proposées par l'EPTB pour accompagner le projet de territoire. Il a été question également des acquisitions des propriétés communales pour les besoins de l'opération (emprise des digues).

Frédéric MOLOSSI a pu présenter aux élus le plan de financement et aborder la question des mesures d'accompagnement. La question d'un partenariat entre l'EPTB et la Communauté de Communes Bassée-Montois a été avancée, avec la perspective de l'officialiser par une demande écrite transmise à l'exécutif de l'EPTB. Il a été convenu également qu'une démarche serait faite en direction des Domaines pour une réévaluation à la hausse du prix des parcelles, à la demande en particulier de M. BENOIT, maire de Gravon.

- **2020 : les derniers rendez-vous avant l'enquête publique.**

Comité des élus locaux, 25 février 2020.

Le président de l'EPTB a retrouvé les élus locaux pour une rencontre, le **25 février 2020**, à Bray-sur-Seine ; alors que se profile l'enquête publique, des questions de plus en plus précises concernant le chantier ont été abordées par les maires, et la Communauté de communes, en particulier sur l'emploi (emploi local sur le chantier, clauses d'insertion pour les demandeurs d'emploi du secteur, possibilité de prévoir des petits lots dans les appels d'offres) et sur les conditions de circulation (ramassage des betteraves, camions de sable des carrières d'extraction, ...).

Les acquisitions foncières et les mesures de valorisation écologique ont été aussi largement discutées (acquisitions ou conventions d'occupation). Le responsable du foncier a précisé que 40 dossiers avaient été ouverts au titre des digues et des mesures de compensation, 80 dossiers à l'intérieur du site pilote, et 100 dossiers à l'extérieur du site concernant les mesures de valorisation écologique.

La nouvelle estimation du prix des terrains, revue à la hausse par les Domaines, a rassuré les élus inquiets qui s'étaient mobilisés auprès du maître d'ouvrage.

Réunion/atelier des propriétaires, 3 mars 2020.

Une dernière réunion avec les propriétaires s'est tenue à Gravon, le **3 mars 2020**. Elle rassemblait une vingtaine de participants. L'objectif de cette rencontre était de faire le point avec les propriétaires suite au dépôt des dossiers réglementaires et avant l'enquête publique. Le maître d'ouvrage souhaitait également aborder les sujets liés à la réalisation du site : organisation des travaux, modalités d'information durant la phase travaux, méthodologie pour compenser les nuisances et accompagner la réduction de jouissance des terrains.

L'équipe projet a présenté l'état d'avancement du projet, en soulignant ce qui avait été intégré au projet suite à la concertation avec les propriétaires. Le planning des travaux a été également abordé, ainsi que les questions de marchés publics, de transport des matériaux, d'organisation du chantier, etc. Un petit film de présentation et d'explication du projet, à la fois didactique et accessible à tous, a été projeté.

On pourra le visionner sur le site internet du projet.

Dans un second temps, des ateliers en sous-groupe ont été conduits, par tables. Les participants avaient à leur disposition du matériel (grandes cartes, vignettes imprimées, etc.) leur permettant de s'exprimer sur l'organisation du chantier, les modalités d'information, le plan de circulation des engins, la protection des activités, etc.). La phase de travail par groupes durait 45 minutes environ, la restitution par les rapporteurs de chaque table, une vingtaine de minutes, avant la conclusion par les équipes du maître d'ouvrage.

Des questions individuelles ont ensuite été abordées avec les propriétaires qui avaient des problématiques spécifiques (gestion des étangs, refus d'accéder à leur terrain...).

Une ultime réunion publique était prévue au printemps, en mai 2020. Cette réunion avec les propriétaires s'est tenue peu avant le confinement dû à la crise sanitaire du Covid-19, lequel n'était pas encore envisagé.

Dans ces conditions, la réunion publique ne peut se tenir en mai 2020, comme initialement prévu.

Des rencontres avec les associations environnementales étaient également prévues au mois de mai 2020, afin de les informer du contenu des dossiers réglementaires avant la tenue de l'enquête publique. Ces rendez-vous sont évidemment différés.

• LES DISPOSITIFS ANNEXES.

Les comités techniques de coordination des projets d'aménagement de la Bassée.

Au moment de leurs saisines, la CNDP avait souhaité que les deux projets intervenant sur une même zone géographique et ayant tous deux un impact sur la voie d'eau voient leurs débats publics se dérouler dans un même calendrier, et dans une démarche conjointe, puisqu'un seul et même président, Patrick LEGRAND, présidait les deux CPDP.

De la même manière, le suivi conjoint des deux projets a été mis en place et Yves MORIN, du CGEDD, nommé Président du comité technique de coordination des projets d'aménagement de la Bassée. Ce comité technique de coordination avait été sollicité en 2013 et mis en place en 2014, pour veiller à la qualité du dialogue entre les maîtres d'ouvrage chargés des deux grands projets dans le secteur de la Bassée : l'EPTB Seine Grands Lacs pour le projet d'aménagement de protection contre les inondations, et VNF pour le projet de mise à grand gabarit de la voie d'eau Bray-sur-Seine/Nogent-sur-Seine.

En effet, il était important que soit assurée une bonne coordination, en particulier dans le cadre de la réalisation des études d'impacts de ces deux projets, qui devaient faire ressortir les éventuels impacts cumulés. Ce dialogue s'est déroulé de façon régulière, sous la forme de réunions à Paris, dans les locaux de la DRIEA. Le comité réunissait, autour de son président, les représentants des deux maîtres d'ouvrage, des services de l'État et la garante de la concertation.

À la demande du comité technique de coordination, les deux maîtres d'ouvrage ont élaboré ensemble une charte de coordination qu'ils se sont engagés à respecter dans leurs études futures et l'évaluation de leurs incidences sur l'environnement.

La garante a été présente à toutes les réunions des différents comités.

Une première réunion a lieu le **18 novembre 2013**, à la DRIEA (Paris) et le comité s'est mis en place, autour des principaux acteurs.

Lors de sa deuxième réunion, le **3 juillet 2014**, plusieurs sujets ont été évoqués, qui concernaient les deux projets : expertise hydraulique, devenir des déblais du projet, valorisation des anciens méandres de la Seine, insertion du projet sur le territoire, avec une étude sur le tourisme et le paysage.

Les services instructeurs de l'État avaient alors indiqué qu'il n'y avait pas d'obligation à mener simultanément les procédures réglementaires communes aux deux projets, ni a priori d'opportunité, d'après VNF et l'EPTB. La coordination à assurer portait essentiellement sur les sujets d'interface technique. La question de la concomitance des projets est évoquée par Claudine JOST, de Seine Grands Lacs, qui réfléchit à une possible réutilisation des matériaux de VNF pour la construction de ses digues. Une coordination des projets pourrait se mettre en place. La question de l'approvisionnement en matériaux est examinée : carrières du Provinois, déblais en provenance de grands maîtres d'ouvrages (RFF, Grand Paris Express, Eole), ainsi que celle du stockage.

La DREAL de Champagne-Ardenne propose que les deux maîtres d'ouvrage présentent un document rédigé en commun expliquant les convergences, les partages et les thématiques associées des deux projets. Claudine JOST se propose de rédiger la note pour le COTECH suivant, prévu en octobre.

Lors de sa troisième réunion, le **3 octobre 2014**, ont été recensées les nombreuses procédures et obligations des maîtres d'ouvrage auxquels doivent répondre les projets. L'enquête publique est alors envisagée pour mars 2017, avec une obtention de la DUP début 2018. Néanmoins, l'équipe projet a conscience, à ce stade, que ce calendrier est très ambitieux et que le projet connaîtra une avancée plus lente. A cette époque, Seine Grands Lacs a sollicité la Région Ile-de-France pour un financement complémentaire.

L'étendue et la complexité des procédures sont impressionnantes, la multiplicité des services concernés qui vont devoir intervenir dans la réalisation de l'étude d'impact annonce des mois de travail et de patience.

Il est prévu que VNF et Seine Grands Lacs organisent conjointement une réunion avec l'Autorité environnementale pour déterminer les procédures qui interviendront dans le traitement des dossiers.

Lors de sa quatrième réunion, le **1^{er} juillet 2015**, les deux maîtres d'ouvrage ont présenté aux différents services administratifs invités au comité technique, l'état d'avancement de leurs projets, ainsi que leur vision des procédures qu'ils avaient chacun à diligenter pour mener à bien leurs projets respectifs. Les questions d'impacts cumulés des deux projets ont été posées. Une charte de coordination entre les deux maîtres d'ouvrage était en cours d'élaboration. Un membre de la DRIEE a sollicité de Seine Grands Lacs une note présentant les alternatives au projet présentées lors du débat public. C'est le moment où Jean DEY, de Seine-et-Marne environnement, a fait parvenir sa demande (voir p. 23). Amélie ASTRUC a répondu que les équipes de Seine Grands Lacs étaient en train d'étudier la proposition de Jean DEY et de préparer la réponse au CG77.

Les préoccupations des habitants de Châtenay-sur-Seine ont été relayées par certains services de l'État (pôle Police de l'Eau du CG77). Les équipes de Seine Grands Lacs ont assuré que des études fines concernant les échanges entre le casier rempli et la nappe étaient conduites.

Lors de sa cinquième réunion, le **20 janvier 2017**, le comité technique avait pour objectif de présenter l'avancement des deux projets ; la mise en œuvre de la charte de coordination établie et validée entre VNF et l'EPTB ainsi que les points de coordination technique ; le point sur les procédures et les plannings des deux projets ; la poursuite de la concertation.

Le président du comité technique de coordination des projets d'aménagement de la Bassée, Yves MORIN, du CGEDD, a quitté ses fonctions en juin 2017. Le **30 juin 2017**, un courrier du Préfet de la Région Ile-de-France sollicitait du CGEDD la nomination d'un nouveau président. Malgré les messages de relance de VNF, de la DRIEE ou de la DGITM, et en dépit des annonces du CGEDD, aucune nomination n'est intervenue depuis. De ce fait, ce comité technique de coordination ne s'est plus réuni depuis 2017.

Les lettres d'information.

Durant toute la durée de la concertation, l'EPTB a publié à intervalles réguliers, des lettres d'information présentant les différents éléments de l'avancée du projet. Sous forme d'un 4 pages cartonné, illustré en quadrichromie, ces lettres constituaient un résumé des actions entreprises et des points d'attention particuliers, assorti d'un portrait et d'un focus, et précisait les modalités d'information et de concertation mises en place. Elles sont au nombre de quatre :

— lettre n°1 (**septembre 2014**)

Cette première lettre proposait un historique du projet, expliquait la démarche progressive et concertée du maître d'ouvrage, livrait l'analyse technique mise en œuvre dans la définition du site pilote et présentait les inventaires faune-flore. Elle reprenait les modalités d'information et de concertation et présentait la garante, Isabelle Jarry. Un graphique détaillait les prochaines étapes du projet.

— lettre n°2 (**janvier 2016**)

La deuxième édition de la lettre présentait le choix du site pilote et le programme de valorisation écologique. Elle revenait sur les temps forts de la concertation, et donnait la parole à la garante dans un focus spécial. Elle annonçait les actions de l'année 2016 à venir (analyse du foncier, inventaires écologiques, désignation de la maîtrise d'œuvre).

— lettre n°3 (**mars 2017**)

La troisième lettre faisait état des investigations nécessaires à la conception du projet (inventaires écologiques, réseau de suivi des eaux de surface et de la nappe, analyse des usages locaux), et donnait la parole à la garante. Elle revenait sur la crue de juin 2016 ; elle informait sur les rencontres qu'avait eues l'EPTB avec les autres gestionnaires d'ouvrages de rétention de crue en France. Les prochaines étapes étaient évoquées et un portrait de Jean DEY, nouvellement président fédéral de la FDPPMA (fédération pour la pêche et la protection du milieu aquatique) complétait le document.

— lettre n°4 (**mai 2018**)

La quatrième et dernière lettre d'information reprenait les principales étapes de conception, détaillait la poursuite des investigations (levés topographiques, reconnaissances géologiques), et présentait des éléments de conception : intégrations paysagères des digues, station de pompage. Il y était question de la crue de janvier 2018, et le président de la Communauté de communes Bassée-Montois s'y exprimait dans la rubrique « Portrait ».



Les quatre lettres d'information.

Le site internet.

Le site internet du projet < <http://www.seinegrandslacs.fr/la-bassee-0> > permet au public de se tenir informé des avancées du projet, des études techniques et des informations essentielles. Il est régulièrement mis à jour. La concertation s'y trouve en bonne place, dès la page d'accueil.

Les échanges directs avec la garante.

Que ce soient les élus ou les propriétaires, les représentants d'associations ou de fédérations, les acteurs de la concertation en ont souvent appelé à la garante dans leurs échanges avec Seine Grandslacs. Sa présence, depuis le début de la concertation, à toutes les rencontres et tous les rendez-vous, a permis qu'elle soit identifiée par beaucoup d'acteurs comme une personne de référence dont la neutralité permettait d'apaiser certains conflits, ou de régler des points de friction ou de désaccord. Souvent sollicitée ou mise en copie de courriers, elle a également conseillé la maîtrise d'ouvrage et joué un rôle de médiation dans plusieurs circonstances.

AVIS DE LA GARANTE SUR LE DEROULE DE LA CONCERTATION — RECOMMANDATIONS AU MAITRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITES D'INFORMATION PENDANT LA REALISATION DU PROJET, JUSQU'A LA MISE EN SERVICE DU SITE PILOTE

Un processus au long cours.

La concertation, initiée en septembre 2012, a pris fin en mars 2020. Il s'agit donc d'un très long processus, durant lequel le maître d'ouvrage a été présent de manière constante sur le territoire.

Très investi dans les échanges durant la phase de choix du site pilote, il a adopté ensuite une posture d'écoute et de dialogue qui a permis des échanges fructueux et sur certains points importants, de co-construction du projet avec les acteurs locaux. Les nombreux ateliers ont été autant d'occasions pour le public (élus, associations, propriétaires, usagers...) de faire part aux équipes de Seine Grands Lacs de leur expérience du terrain, mais aussi de leurs résistances et réticences, et de pointer des questions essentielles, en particulier concernant les impacts environnementaux et hydrologiques du projet.

Du bon usage de la concertation.

Le maître d'ouvrage s'est attaché à ne jamais rompre le lien tissé mois après mois avec le territoire, en répondant le plus précisément aux questions, en tenant ses promesses, en proposant des rendez-vous « didactiques » (cf. la visite du site de la Forêt d'Orient), et en associant systématiquement les habitants aux avancées du projet. Indépendamment du changement des équipes, les habitants de la Bassée ont toujours eu en face d'eux des personnes physiques bien identifiées et prêtes au dialogue. La permanence de la présidence de l'EPTB, en la personne de Frédéric MOLOSSI, a permis aux élus d'être assurés d'une continuité sans faille.

Les rencontres régulières, l'absence de tout relâchement dans la communication, la bonne volonté de l'équipe projet, les tentatives régulières d'apaiser les conflits et d'aplanir les différents, tout cela a donné à cette concertation une forme d'excellence qui mérite être notée. Si un certain nombre d'habitants, d'élus ou de riverains ont pu critiquer le projet, s'y opposer et même le combattre, ils n'ont jamais pu avancer l'argument d'un défaut de dialogue avec le maître d'ouvrage. Ce dernier, par l'intermédiaire de ses chefs de projet successifs, des chargés de mission et des directeurs techniques de Seine Grands Lacs, a toujours cherché à faire œuvre de pédagogie, et d'une volonté certaine d'accroître l'acceptabilité du projet, laquelle pourtant n'a jamais été complètement assurée.

On peut considérer que, lorsqu'un projet est mal accepté par le territoire, critiqué dans ses effets, mal compris dans ses objectifs, l'action du maître d'ouvrage en est singulièrement compliquée. On peut aussi penser que c'est pour lui l'occasion de demeurer au plus près des attentes locales, en cherchant à chaque étape le meilleur compromis en vue de la bonne réalisation de son ouvrage, mais également en consolidant les relations qu'il entretient avec chacun des acteurs.

C'est ce que Seine Grands Lacs a su faire, en ne relâchant jamais le lien, parfois tendu ou fragilisé, qui le retenait à des acteurs locaux souvent réticents. Si certains parmi les élus ont toujours cherché à faciliter les bonnes relations, sans pour autant renoncer à leur vigilance et à leurs exigences, d'autres n'ont cessé d'exercer une pression sur l'équipe projet, ou sur le président lui-même. Cette pression, bien gérée, peut être l'ingrédient principal des bonnes conditions de poursuite du projet, car elle crée un équilibre entre le maître d'ouvrage tendu tout entier vers la finalisation de son projet et les considérations du territoire, dont les acteurs sont prêts à l'accepter mais à certaines

conditions. Cette gestion des relations, c'est toute l'institution, depuis son président jusqu'aux prestataires de maîtrise d'œuvre, qui ont su la conduire au mieux.

La présence d'une garante, identifiée par beaucoup comme une figure neutre, indépendante et pleinement investie dans la concertation, a sans doute aidé à fluidifier les relations et à introduire une forme d'apaisement nécessaire à la bonne conduite des échanges.

Des questions encore en suspens.

A mesure que la réalisation du site pilote se précise et se rapproche (certains ont pu croire au début de la concertation qu'il ne verrait jamais le jour, d'autres ont pu penser que le financement ne serait que très difficilement réuni), les questions s'affinent et les inquiétudes demeurent toujours vives.

Bien que décidées en concertation avec les propriétaires et les usagers du site, certaines mesures font encore l'objet d'inquiétudes et de questions. La phase travaux en particulier est appréhendée par les riverains du projet. Une dernière réunion publique devait avoir lieu au printemps 2020, elle sera sans doute reportée au début de l'été, mais nul doute qu'elle enregistrera bon nombre de questions, dont certaines sont récurrentes depuis le début du projet et concernent les pertes d'activités ou de biens des propriétaires du site pilote, ainsi que les effets du remplissage du casier sur les remontées de nappe ou l'inondation des sous-sols.

La remise en cause régulière, par différents acteurs, de la pertinence du modèle, interroge la question de l'opportunité ; on a le sentiment que, de la part de certains opposants, ce n'est pas tant le fonctionnement du site pilote (ou de l'ensemble du dispositif) qui justifie leurs arguments, mais bien sa localisation. Que le projet se fasse sur un territoire qui n'en tirera pas les bienfaits immédiats (réservés selon ses détracteurs à la région parisienne, Paris et ses départements limitrophes) semble être un élément de contestation qui permet d'en faire la critique globale. C'est la position de certaines municipalités, directement impactées par le projet, mais aussi de plusieurs propriétaires, qui seront évidemment tout à fait soumis aux aléas des remplissages du casier, même si ceux-ci sont prévus à une fréquence relativement espacée (laquelle pourrait se voir augmentée en ces périodes de changement climatique et d'événements exceptionnels).

Sur le plan de l'impact environnemental du projet, il semble qu'aux yeux de certains membres des associations de protection de la nature, les actions de valorisation écologique, pourtant largement discutées et concertées en ateliers, pèsent assez peu dans leur jugement et soient considérées comme anecdotiques comparées à l'ensemble des nuisances supposées. C'est d'autant plus étonnant que la plaine de la Bassée a été assez fortement « abîmée » par l'exploitation des carrières durant les dernières décennies, et son riche potentiel écologique relativement malmené. Cette occasion de restaurer une biodiversité mise à mal n'est pas toujours considérée à la hauteur de son potentiel. Il faut noter toutefois une forte mobilisation des associations naturalistes et leur présence constante et constructive à toutes les rencontres et ateliers où les questions environnementales ont été débattues.

Enfin, la défiance de nombre des usagers et habitants vis-à-vis du maître d'ouvrage et de ses compétences (son expérience de la gestion depuis 70 ans des quatre grands barrages-réservoirs du bassin de la Seine semble ne pas être considérée), la mise en cause répétée par certains habitants de sa capacité à contrôler les incidences de son ouvrage, le refus de considérer l'intérêt général comme un élément d'appréciation du projet, tout cela a pu constituer parfois un frein décourageant pour l'équipe projet. Elle y a répondu par la pédagogie, la répétition de ses explications, mais aussi par une exigence en termes de réponses aux riverains, qui a souvent permis de limiter les tensions, voire d'imposer la confiance.

La nécessité de poursuivre les échanges.

C'est ce travail qui va devoir être poursuivi dans la conduite du chantier et tout au long des étapes suivantes.

Il est donc vivement recommandé à Seine Grands Lacs de garder vivants et soutenus, au-delà de l'enquête publique, les échanges avec le territoire, que ce soit dans un but d'information et/ou de concertation. Le projet avançant désormais avec un calendrier qui se précise, il sera d'autant plus important de maintenir le dialogue et de faire connaître le planning des futures échéances, dès lors que ce sera possible.

Le site internet peut servir de relais auprès du public, mais des rendez-vous réguliers avec les acteurs locaux, qui sont des moments d'échange et de partage de connaissances, seront toujours profitables pour le maître d'ouvrage, qui a pu en comprendre tout l'intérêt et en apprécier le profit.

Remerciements.

La garante enfin remercie les équipes du projet pour leur coopération, leur disponibilité et leur amabilité au fil des ans. En dépit des changements, des départs des uns et des arrivées des autres au sein de la Direction de l'Hydrologie et de la Bassée, et des différentes directions de l'EPTB, chacun a toujours pris soin que le travail de la garante soit facilité et puisse se dérouler dans les meilleures conditions.

Que tous soient ici chaleureusement remerciés pour leur diligence, leur professionnalisme et leur réactivité, mais aussi pour leur amicale bienveillance, et enfin pour leur engagement sans réserve dans l'aventure de cette concertation au long cours.

Isabelle Jarry

Paris, 31 mars

ANNEXES

Articles de presse.

Date : 07/11/2014
Pays : FRANCE
Edition : Seine et Marne
Suppl. : sud
Page(s) : 4
Diffusion : (40060)
Périodicité : Quotidien
Surface : 46 %

Le Parisien



VALLÉE DE LA BASSÉE

Prévention des crues : les propriétaires râlent

VOICI LES TERRAINS CHOISIS POUR RETENIR LA SEINE ET PRÉSERVER PARIS



CES 625 PARCELLES, appartenant à 95 propriétaires, seront volontairement inondées à l'horizon 2021 en cas de crue. Le casier pilote de la vallée de la Bassée, site expérimental des bassins de retenue imaginés dans cette partie du sud-est seine-et-marnais pour réduire les risques d'inondation à Paris en ralentissant l'écoulement de la Seine, est désormais connu. Départagé au terme d'un inventaire faune et flore mené cet été entre les deux scénarios finalistes, il s'étendra finalement sur près de 370 ha, sur les communes de Châtenay-sur-Seine, Égligny, Balloy et Gravon. D'une capacité de 8,8 millions de m³, il sera inondable une fois tous les 7 à 10 ans.

Le scénario le moins impactant sur l'écologie

C'est mercredi, à Bray-sur-Seine, lors de la troisième réunion du comité de pilotage que l'annonce a été faite devant une petite centaine de personnes. Ce scénario est le moins

impactant d'un point de vue écologique, d'après les représentants de l'établissement public territorial de bassin (EPTB) Seine Grands Lacs en charge du projet. Il abrite notamment moins d'espèces protégées que son concurrent, offre une biodiversité moins grande, coûte a priori moins cher, tant dans sa conception - 104 M€ - que dans son fonctionnement - 1,3 M€ par an - et offre même une réserve d'eau plus importante. Il n'abrite pas de carrières en exploitation, ni aucune habitation, mais des étangs, de loisirs et à vocation commerciale, ainsi qu'une entreprise fluviale, un port de plaisance et 11 ha de terres agricoles.

Il reste à l'EPTB à valider ce choix lors de son conseil d'administration prévu le 11 décembre. Mais malgré ces arguments, tous les invités à cette réunion n'ont pas été tendres avec leurs interlocuteurs. « Ce n'est pas un bon projet », a lancé un représentant du Conservatoire des espaces naturels d'Ile-de-France, inquiet pour la reproduction de cer-

tains poissons. « Même si ce projet est le moins impactant, quelles seront au final les conséquences écologiques si les 10 bassins sont mis en eaux ? », interrogea aussi Marie-Paule Duflot, la vice-présidente de Nature environnement 77, qui voulut aussi savoir le coût total des études (4 M€ depuis 2002, plus 1 M€ pour l'organisation du débat public). Beaucoup pour certains. Des propriétaires ont aussi fait part de leurs doutes sur la réalisation des 10 bassins imaginés et donc, de l'ensemble du projet.

Frédéric Molossi, président de l'EPTB et conseiller général (PS) de Seine-Saint-Denis, rappela alors les risques d'une crue du type de celle de 1910, ainsi que l'inscription du projet au programme d'actions et de préventions des inondations (papi) de la Seine et de la Marne franciliennes. « Mais la Bassée est la plus grosse réserve de biodiversité en Ile-de-France, continua Marie-Paule Duflot. On a de quoi être inquiet. »

SEBASTIEN BLONDÉ

Retard du projet de digues prévenant les inondations

Alain Piffaretti

Le marché d'investigation écologique, préalable indispensable à l'ouvrage de prévention des inondations sur le site de la Bassée, ne sera relancé que dans quelques mois.

Le sujet est tout sauf anecdotique ! Il s'agit d'édifier enfin la chaîne de digues nécessaires pour renforcer la protection de Paris et des communes environnantes en cas de crue de grande ampleur. Il existe aujourd'hui trois bassins de rétention et un barrage. Mais ils sont insuffisants pour endiguer une inondation comparable, par exemple, à celle de 1910.

Mi-décembre 2014, on a bien cru que la procédure était sur les rails. L'Etablissement public territorial de Bassin Seine Grands Lacs (ou IIBRBS*) annonçait en effet le lancement d'un marché à bons de commandes d'investigation écologique, préalable à la construction de l'ouvrage. Objectif : dresser un état des lieux de la faune et de la flore nichées sur une partie du territoire de la Bassée, (en amont de Montereau, à la confluence de l'Yonne et de la Seine) afin d'assurer leur protection. Ces investigations écologiques sont obligatoires pour l'enquête publique. Problème : des financements (dont celui de la Région Ile-de-France) se font attendre. Selon un expert, certains élus ne considéreraient toujours pas le projet comme une priorité. Du coup, le 15 janvier dernier, Seine Grands Lacs a préféré repousser l'appel d'offres de plusieurs mois... plutôt que de prendre le risque de voir son étude écologique (d'une durée de vie limitée) périmée avant d'avoir pu servir !

La facture de l'ouvrage est aujourd'hui estimée à 100 millions d'euros. Une somme sans commune mesure avec les 30 à 40 milliards d'euros de dommages chiffrés par l'OCDE, si Paris se réveillait un jour sous l'eau. Les huit kilomètres de digues du projet actuel permettraient d'abaisser le niveau de l'eau de 5 à 10 cm. Même ainsi, on est encore loin du projet initial (il a plus de vingt ans !) qui envisageait 60 kilomètres de digues pour réduire le niveau d'eau de 25 à 30 cm.

À noter

La réserve de La Bassée s'étend sur sept communes de Seine-et-Marne : Everly, Gouaix, Grisy-sur-Seine, Jaulnes, Mouy-sur-Seine, Les Ormes-sur-Voulzie, Noyen-sur-Seine.

Droit de reproduction et de diffusion réservé © Les Echos.fr 2014



Commission nationale
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain
75007 Paris - France
T. +33 (0)1 44 49 85 50
contact@debatpublic.fr
www.debatpublic.fr